

**Projet de pôle de valorisation multi-filières Valopôle de Boves.  
Compte rendu de la réunion publique de synthèse  
Boves, le 7 juillet 2023**

*Le support PPT présenté lors de cette réunion est consultable sur le site de la concertation : [www.valopole.fr](http://www.valopole.fr) à la rubrique « Le projet et sa documentation ».*

**Renaud DUPUY**

Je vais donner la parole à Madame le Maire qui nous accueille ce soir, pour qu'elle nous dise quelques mots en ouverture de la réunion. Madame le Maire, vous avez un micro ici et la parole.

**Maryse Vandepitte**

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Veolia a lancé une concertation préalable du 12 juin au 12 juillet dans le cadre de son projet Valopôle. Le lundi 19 juin, le cabinet 2concert organisait, pour le compte de Veolia, une réunion avec mise en place d'ateliers à destination de la population. Préalablement à l'ouverture de ces ateliers, au cours de cette même réunion, une présentation du projet a été réalisée. Trois ateliers ont été organisés ; 2concert va, au cours de cette soirée, faire un retour sur les avis exprimés et échangera avec la salle. Avant de céder la parole à l'organisateur de cette réunion, je rappelle ce soir un certain nombre de choses et je me base sur des faits tangibles.

En tant que fonctionnaire de la fonction publique d'État depuis plus de 40 années, j'ai toujours respecté le code de déontologie défini par l'employeur et j'applique également des principes déontologiques dans le cadre de mon mandat. Avant tout, ce projet est un projet privé, mené par une société privée sur des terrains privés. Ma volonté en tant que maire a été de demander, dès le mois d'octobre dernier, l'organisation d'une réunion publique par le concepteur du projet, c'est-à-dire Veolia. Ma volonté en tant que maire est de permettre à chaque Bovoise et à chaque Bovois de pouvoir être informé du projet, de poser toute question utile. Je ne me suis pas exprimée précédemment sur le projet. Ma volonté, en tant que maire, a été, tout au long des mois précédents, de ne pas chercher à influencer quiconque dans un sens ou dans un autre.

Ensuite, je confirme que j'étais présente, ainsi que sept autres membres du Conseil municipal, à la réunion du 19 juin. En raison d'un autre engagement déjà programmé, j'ai dû quitter la réunion au bout de 45 minutes. Les réunions qui s'échelonnent tout au long de la journée sont le lot commun de tout maire d'une collectivité. De plus, je rappelle que les odeurs émises à partir du site de la SECODE ne sont pas une nouveauté. Dès ma prise de fonction en juillet 2020, j'ai souhaité la nomination d'un adjoint chargé du cadre de vie et du

développement durable. Nous avons pris très rapidement la tâche de la direction du site afin d'obtenir une présentation des activités. Ce rendez-vous a eu lieu fin août 2020. Lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020, dans ma communication, j'indiquai qu'un cahier était disponible à l'accueil de la mairie pour recueillir les nuisances olfactives, sonores ou visuelles sur la commune. Je complétais ma communication en indiquant qu'une information avait été faite sur le site internet de la commune. Dans le Boves « Actus » numéro deux de janvier 2021, en page quatre, ma communication était reproduite en caractères gras.

De plus, je rappelle que la voie de circulation qui permet aux camions de rejoindre la SECODE sans passer par la commune a été créée par Amiens métropole. Cette voirie réalisée fin 2007 est strictement réservée aux camions à destination de la SECODE.

Enfin, le démarrage du lotissement des Longues Haies a commencé début 2012.

De plus, je rappelle que l'extension de la SECODE était déjà un projet dans les cartons avant ce mandat-ci. Les élus qui siégeaient également au Conseil municipal entre 2014 et 2020 avaient adopté, à l'unanimité des présents, par délibération du 11 avril 2018, l'engagement de la révision du PLU, notamment la modification des zonages pour permettre à Veolia de mener son projet. Le projet d'extension était certes prévu sur d'autres parcelles, mais sa réalisation était déjà envisagée.

Enfin, je ne comprends pas pour quelles raisons certaines personnes tantôt condamnent le projet, pour quelles raisons ces mêmes personnes tantôt accablent la mairie. Comment ces personnes se positionnent-elles ? Quelle est la volonté de ces personnes ? Est-ce un acte citoyen ou est-ce un acte politique ?

Je veux également ce soir m'adresser aux représentants de la SECODE et de Veolia. Je ne me suis pas exprimée sur le projet d'extension : vous avez sans doute espéré que je me positionne. Je partage les inquiétudes de la population. Comment se fait-il que des odeurs soient émises la nuit ? Combien de camions transitent exactement vers la SECODE ? Combien de camions transiteront dans le cadre du projet Valopôle ? À titre personnel, je m'interroge également à propos des surfaces agricoles prévues pour accueillir l'équipement. Je m'étonne que cet aspect du projet ne soit pas une préoccupation. C'est un projet qui va conduire à une artificialisation des sols : c'est une évidence. Je note que, dans le dossier de concertation, une emprise foncière de 48 hectares est prévue ; 25 hectares et demi de surface agricole utile, moyenne, disponible tout au long du projet, sont annoncés. Plus concrètement, comment des surfaces agricoles utiles peuvent-elles être rendues disponibles au long du projet ?

Enfin, je souhaite que cette réunion se déroule dans un climat apaisé. Certes, des avis différents... certes, des avis différents seront émis par les uns et par les autres. La liberté d'expression existe dans notre pays : c'est une chance, ne la gâchons pas. Toutes les personnes qui solliciteront la parole pourront s'exprimer chacune à leur tour. Je répète que si chacun respecte la prise de parole et les propos de son voisin, qu'ils soient identiques ou

non, le déroulé de cette soirée pourra être mené à son terme par l'organisateur, et cela dans les meilleures conditions possibles. Je vous remercie de votre attention et je cède la parole.

### **Renaud DUPUY**

Je vous remercie, Madame le Maire, pour ces propos introductifs. Je vais vous présenter le programme de la réunion tel qu'il est prévu aujourd'hui. Donc on va rappeler le cadre et le déroulé de la concertation préalable parce que c'est une manière formelle d'introduire des réunions de concertation préalable, voilà. On va avoir un rapide rappel des enjeux de... du projet Valopôle, voilà, pour tous ceux qui ne sont pas venus aux réunions précédentes ou qui n'ont pas lu le dossier, histoire qu'on situe bien les choses, ce de quoi on va discuter. Je vous présenterai une synthèse rapide des questions et des contributions des participants à la concertation, que ce soit lors des réunions, sur le site internet, dans les courriers que l'on a reçus et ainsi de suite ; qu'est-ce qui a été dit de manière générale. On aura une intervention de l'association « Contre un siècle d'enfouissement à Boves », sur scène, à la suite de cela ; et après cette première présentation qui fait l'état des positions, l'état de l'argumentation, l'état des questions qui se posent, on demandera aux porteurs du projet Valopôle de nous donner en réponse à ce qui s'est dit, les premières pistes de réflexion qui sont issues des enseignements qu'ils tirent des temps de débat que l'on a eus ensemble. Bon, voilà. Alors, on n'est pas dans le bilan de la concertation ; le bilan de la concertation, il viendra dans deux mois, trois mois, voilà. Mais aujourd'hui, on en esquisse les premières pistes de réponse, et il y aura des réponses complètes, comme le cadre réglementaire, dans le bilan de la concertation.

Mais avant de commencer, je vais vous présenter tous les gens qui, ce soir, pour Valopôle, ou pour Veolia, ou pour SECODE, vont intervenir à des moments différents de la réunion. Alors, je vais demander aux deux premiers, ceux qui vont intervenir les deux premiers, c'est-à-dire Guillaume COSSEZ, le directeur des services aux entreprises, Emmanuel KETELS, le directeur du pôle de stockage, qui sont ici ; je vais leur demander de venir... commencer à s'installer, ou ils viendront tout à l'heure, comme ils le souhaitent. Sont présents aussi avec nous Patrick Patrick HASBROUCQ il est ici, voilà, qui est le directeur des unités industrielles et qui répondra à vos questions en fonction du type de questions ; Jonathan LIARD qui est là, qui est le responsable technique de Veolia ; Sophie BAUGE qui est chargée d'études, que vous avez vue, pour ceux qui étaient aux ateliers, et qui animait une partie d'ateliers... Romain PORTIER que j'allais oublier, qui était aussi là et qui est chargé d'études chez Veolia ; et Jeannette LAFAGES qui est au fond de la salle et qui est la directrice de communication et qui était à l'accueil tout à l'heure. Je vais vous présenter aussi mon associé et mes collaborateurs, Kasia CZORA et Clément DANGREAUX qui tout à l'heure m'aideront pour l'animation et pour le passage de micro lors des échanges que l'on aura avec la salle. Voilà, donc le cadre est fixé, tous les intervenants sont connus, il y en a d'autres qui viendront tout à l'heure mais je vous les présenterai au fur et à mesure, excusez-moi, je m'appelle Renaud

DUPUY, je suis de la société 2concert, et c'est nous qui accompagnons la concertation et qui l'ont mise en œuvre. Merci, Jeannette.

Alors, le cadre de la concertation préalable, de manière claire, c'est une démarche volontaire ; c'est-à-dire qu'on s'est inspirés des principes du Code de l'environnement, le groupe s'est inspiré des principes du Code de l'environnement puisque c'est une démarche volontaire. De manière claire, il n'y avait aucun, aucune règle qui imposait de faire une concertation préalable. Elle se situe en phase d'élaboration du projet, avant le dépôt de demande d'autorisation ; c'est une concertation préalable, donc qui s'inspire... qui s'inscrit dans les principes du Code de l'environnement de l'article 121 et suivant du Code de l'environnement. Alors, conformément au code, elle prévoit de débattre, c'est l'objet de cette discussion, de l'opportunité et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques, des solutions alternatives – s'il y a des solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet, qu'est-ce qui se passerait si on ne mettait pas en œuvre le projet ? – et des modalités d'information et de participation du public, après la concertation préalable, si le projet se poursuit. Ça, c'est le cadre réglementaire, c'est ce que précise le Code de l'environnement. Je le rappelle mais Madame le Maire a commencé donc je ne vais pas revenir dessus. Il y a... 12 juin, 12 juillet, 12 communes, le programme, voilà, des outils d'information, voilà, c'est le cadre. Madame le Maire a rappelé les différents temps, je ne vais pas vous les rappeler.

Les chiffres. Quelques chiffres : aujourd'hui, 150 dossiers de concertation, 1 500 flyers diffusés sur le territoire, 81 participants aux temps d'échange à ce qu'on a pu compter, plus de 100 questions et contributions, qu'elles soient sur le site internet, directement envoyées aux porteurs de projet ou/et une contribution déposée sur le registre papier qui est situé en mairie de Boves, voilà. Donc la concertation n'est pas encore totalement terminée, donc il pourrait y avoir d'autres questions et ainsi de suite, jusqu'au... jusqu'au... jusqu'au bout. Voilà le cadre, on passera aux questions à la salle après, si vous le voulez bien, d'accord ? Voilà.

Je vais, pour que ça soit clair pour tout le monde et qu'on sache bien de quoi on discute, je vais demander donc à Guillaume COSSEZ et Emmanuel KETELS de venir pour... voilà... et je leur passe la zappette en appuyant sur le bouton, et le micro. Voilà.

### **Emmanuel KETELS**

Bonsoir à tous. Je souhaitais d'abord vous rappeler, en préambule, ce qu'est un centre de stockage. Quand on parle d'installation de stockage de déchets non dangereux, c'est un mode de traitement des déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets qui ne sont pas valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment, qui traite parfois donc d'enfouissement des déchets. En France, vous avez grosso modo... voilà, le traitement par enfouissement ou le traitement par incinération, et vous avez aussi quelques usines de méthanisation, comme sur Amiens. Donc SECODE est une installation de stockage de déchets non dangereux qui enfouit des déchets ultimes, que ce soit de l'ordure ménagère, que ce soit issu des ménages, que ce soit issu des industries. Le site a été créé en 1972 et la première

tonne de déchets est arrivée en 1974. Ce type d'installation, ce n'est pas la seule, mais ce type d'installation en France a permis de résorber bon nombre de décharges brutes – ou de décharges sauvages, vous les appelez comme vous voulez – à l'époque, comme peut-être certains l'ont connu aux Étangs. C'est une installation qui est autorisée donc à stocker des déchets, dont 80 % des déchets viennent du département de la Somme et 20 % hors département, dans les départements limitrophes au département de la Somme. Voilà. Donc là, c'est une contrainte que nous avons dans notre arrêté préfectoral.

La SECODE a été la première installation en Picardie à être certifiée ISO14000. Retenez que voilà, ce sont des contraintes environnementales, il y a un cahier des charges, et la SECODE a été la première à y parvenir. Et toujours de manière réglementaire, on utilise, sur la SECODE, on applique sur la SECODE les meilleures techniques disponibles aujourd'hui dans l'état de l'art. La SECODE en chiffres, ce sont aussi 35 salariés employés sur le site, avec de l'insertion professionnelle, avec une association d'aide à l'insertion par le travail. C'est un partenaire local qui, certains connaissent peut-être, les ASPEL, l'association des ASPEL qui intervient sur notre site. Un autre chiffre : plus de 8 millions de mètres cubes de biogaz. Alors, ça parle peut-être pas beaucoup, peut-être qu'en nombre de foyers puisque ce biogaz, on en fait de l'électricité : on alimente l'équivalent de 2 300 foyers. Voilà, donc c'est une... de l'électricité qui est réinjectée sur le réseau EDF. On produit également des matières recyclées comme du compost, il y a une installation de compostage sur le site de SECODE, à destination de l'agriculture locale ; donc dans un rayon de 20 kilomètres, il y a un retour au sol de cette matière-là. Et enfin, on produit également 15 000 tonnes de bois destinées aux filières combustibles, donc qui peuvent alimenter des chaufferies, comme sur Amiens Métropole, ou une piscine, ou encore bien d'autres établissements. Et également donc une filière bois qui fait... qui retourne également en filière panneautière, pour refaire des panneaux de bois.

### **Guillaume COSSEZ**

Bonsoir à tous. Emmanuel ne l'a pas précisé mais en équivalent, les 2 300 foyers, c'est un peu plus que la population de Boves en production énergétique d'un site comme celui de la SECODE. Pour rappeler quelques grandes lignes de projet, quelques éléments de contexte sur les outils qui sont disponibles sur le département ; il y a eu des choix qui ont été faits par le passé, des choix assez majeurs, c'est que le département de la Somme, comme l'Aisne, n'ont pas de dispositifs de traitement de déchets par incinération, donc il y a un choix qui a été fait plus tôt de favoriser des installations de stockage de déchets par enfouissement de déchets ; on a aussi d'autres outils qui se sont développés, donc il y a un outil historique aussi, sur Amiens Métropole, d'unités de méthanisation des ordures ménagères résiduelles, et ensuite, un centre de tri qui permet de traiter, de trier et de recycler les matières qui proviennent de vos bacs jaunes, de vos bacs dans lesquels vous mettez vos ordures ménagères, qui est un outil Veolia qui se situe dans l'espace industriel nord. Aujourd'hui, on a besoin de développer, au regard des évolutions réglementaires et de la transformation écologique, de nouveaux outils ; des outils pour renforcer la production de matières premières recyclées, donc que ce soit des plastiques qu'on recycle, que ce soit des papiers cartons qu'on va recycler ou toute autre matière. Donc c'est un nouveau besoin qui apparaît et qui, qui est disponible maintenant puisqu'on incite de plus en plus à trier. C'est vraiment la

*Concertation préalable volontaire - Compte-rendu réunion publique de synthèse du 7 juillet 2023*

meilleure des pratiques : le tri permet de favoriser le recyclage. Néanmoins, il faut des outils pour pouvoir développer ces filières et créer de nouveaux objets.

Le second volet, c'est aussi de développer des capacités de valorisation énergétique. Aujourd'hui, à partir du déchet, on en fait une ressource et notamment un potentiel combustible. Aujourd'hui, dans un contexte de tension sur l'énergie, c'est plus jamais... plus que jamais d'actualité d'imaginer créer des combustibles à partir d'un déchet et de pouvoir générer de l'énergie. Un enjeu important pour le territoire : ce qu'on appelle en fait des combustibles solides de récupération.

La dernière... on va quand même en parler, la méthanisation. La méthanisation, c'est aussi un procédé de production d'énergie verte, d'énergie renouvelable, et dans les outils aussi, quand on parle de, de trier, et notamment de trier ses déchets alimentaires, on peut pas les mettre dans les ordures ménagères, eh ben on a besoin aussi d'outils pour préparer cette matière qui peut aller sur des méthaniseurs, qui sont capables de les accepter, pour générer de l'énergie. Donc tout ça, ce sont des dispositifs à développer. Et cela nous a guidés dans la construction du projet Valopôle.

L'autre élément, je l'ai déjà évoqué : ce sont les exigences réglementaires. On a un Code de... un Code de l'environnement qui définit un certain nombre de principes, notamment de proximité et d'autosuffisance, comme quoi un territoire doit pouvoir gérer ses déchets, sans faire... sans aller à l'autre bout de la France et puis avoir ses installations. Et le Code de l'environnement fixe aussi un certain nombre de hiérarchies de modes de traitement. Ça veut dire quoi, ça ? Ça veut dire qu'on va plutôt, en premier lieu, favoriser... alors, déjà, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ; ensuite, il y a les filières ce qu'on appelle de réemploi, qui prennent de plus en plus, qui émergent de plus en plus aujourd'hui, comment on réutilise des objets qui peuvent être hors d'usage et qu'on remet en service ; et ensuite on a le recyclage, ce qu'on appelle en valorisation de matière, donc des nouvelles matières premières recyclées. Ça, c'est la hiérarchie de traitement qui arrive ensuite. Ensuite, on va avoir préparé des combustibles pour la valorisation énergétique ; et, en dernier ressort, pour les déchets ce qu'on appelle ultimes, qui n'ont plus un caractère valorisable, des solutions d'enfouissement ou... ou d'incinération éventuellement.

Il y a aussi des évolutions réglementaires qui sont en cours d'application : il y a une contrainte de tri à la source des biodéchets qui arrivera en 2024, donc ça va... aujourd'hui, il y a un accélérateur qui est clairement mis pour réduire votre bac gris, en fait. Des objectifs qu'on retrouve au travers de la Loi de transition énergétique et économie circulaire, ou de la Loi antigaspillage et économie circulaire, de valoriser les déchets à horizon 2025 et de réduire l'enfouissement à hauteur de 50 % à horizon 2030. Tout cela, ce sont des éléments que nous prenons en compte pour construire notre projet et nous n'allons pas... il n'est pas entendable de faire un projet qui ne respecte pas ces évolutions réglementaires.

Ensuite, sur le... pour, pour parler concrètement sur « c'est quoi l'impact du projet Valopôle ? » Le projet Valopôle, c'est créer des ateliers qui vont nous permettre de faire plus de recyclage et de contribuer à cette... à cette transition énergétique. Donc ce sont des

bâtiments dans lesquels on va avoir des... ce qu'on appelle des process industriels, des machines qui vont permettre de trier les matières, de les préparer, de les séparer, et en faire... il y a un cahier des charges très fort comme quand on produit un... je veux dire, un yaourt ou un produit fini quelconque. Aujourd'hui, il doit être... il y a un cahier des charges qualité quand on crée une ressource à partir d'un déchet. Donc on rentre dans une logique qui est quand même assez industrielle et ça nécessite donc de créer ces ateliers. On parle effectivement aujourd'hui dans le dossier de huit hectares et demi qui seraient consacrés à l'artificialisation à travers des voiries et des bâtiments ; c'est un peu plus quatre hectares de bâtiments dans le projet tel qu'il est imaginé, sur l'emprise totale foncière... mais je reviendrai sur le volet, sur le volet agricole par la suite, et notamment s'il y a des questions.

Donc le projet, c'est vraiment diviser par deux le recours à l'enfouissement et donc c'est à horizon 2030, on divise par deux ce qu'on fait en déchets enfouis, donc avec des déchets qui ont un caractère moins fermentescible, ça va moins fermenter parce qu'il n'y a plus de biodéchets dedans et on aura de moins en moins... on va moins produire aussi de biogaz, et donc de multiplier par huit ce qu'on fait aujourd'hui en matière de production de matières premières recyclées et de combustibles. Et pour le territoire, c'est une solution pour les collectivités et les entreprises, pour répondre à ces enjeux environnementaux et réglementaires sur le territoire. Dans l'histoire du projet, Madame le Maire l'a répété, c'est pas un projet nouveau. On dispose... alors, je vois que vous prenez des photos : les documents sont publics, hein. On les mettra à disposition sur le site, ça vous évitera peut-être de faire des photos. Donc on a un site existant qui fait 55 hectares, qui a été créé en 1972, et on a, on a une réserve foncière aujourd'hui de 47 hectares, qui est complètement boisée, qui est dans l'encadrement rouge, sur lequel était prévu le projet de longue date, dans la continuité de, de ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui. Une opportunité foncière est apparue sur un terrain juste en face, qui est pas boisé, qui est le long de l'accès routier direct et sécurisé, sur lequel on avait une logique de sobriété de consommation et de maximiser les surfaces agricoles utiles, donc on a candidaté pour pouvoir avoir, ravoir ce terrain. Ce terrain, aujourd'hui, il est réservé. Nous ne sommes pas titrés, nous ne sommes pas propriétaires.

Mais ça, ça date de 2021. Alors, je reviens sur le projet. Le changement de modèle – il est à l'écran : aujourd'hui, on fait plus que majoritairement du stockage, de l'enfouissement de déchets et de la production de biogaz, à hauteur de plus de 80 % ; demain, on passe à 32 %, c'est vraiment passer... aujourd'hui, on reçoit 200 000 tonnes qui sont enfouies chaque année sur le site ; 2030, ce sont 100 000 tonnes, c'est bien la moitié ; et développer des capacités de production de ces matières et de cette énergie. En termes d'impact, mais on reviendra aussi sur les impacts territoriaux, socio-économiques, mais ce sont bien 50 emplois nets créés, c'est pas... « je prends ceux qui sont à côté, je les reprends dans le comptage », non, ce sont des nouveaux emplois ; et de, du développement de l'insertion professionnelle, puisque l'économie sociale et solidaire est un partenaire historique. Et sur Amiens, on a une cinquantaine d'équivalents temps plein qui travaillent, qui travaillent avec nous sur nos activités et au travers des marchés publics pour lesquels nous répondons. Et c'est une projection de plus de 70 millions d'euros de nouveaux investissements sur le territoire.

**Renaud DUPUY**

Merci. Rappel du cadre du projet, ce qui a été présenté. Maintenant, avant de passer la parole à l'association, je vais vous... en quelques slides mais c'est pas exhaustif, c'est juste un coup d'œil sur ce que vous avez dit, ce que vous avez écrit sur... classé par thématiques, ce qui permettra dans la deuxième partie de la réunion d'amener un certain nombre de réponses. Voilà. Alors, vous nous avez dit des réserves sur la sincérité et l'intérêt d'une concertation. Voilà, ce sont vos mots hein : je m'étonne du manque d'informations, pourquoi cette concertation est-elle organisée pour une entreprise privée et non pas pour les autorités publiques, voilà. Donc des réserves sur l'utilité et la démarche de concertation. Un consensus : on ne va pas se cacher, voilà, sur les nuisances à aujourd'hui du site. C'est ce que tout le monde nous a dit. Alors, on a pris quelques mots pour illustrer, quelques phrases, il y en a beaucoup plus et vous les trouverez dans le bilan, hein. Nous avons des signalements tous les jours, l'odeur du gaz rentre même dans les maisons. Vous voyez, vous pouvez le lire. Il est difficilement compréhensible qu'un groupe comme Veolia ne prenne pas tous les moyens pour atteindre 100 % de captation du gaz. Ce sont souvent des remorques à gros tournage roulant à vive allure. Donc les nuisances actuelles font consensus de manière très claire sur l'ensemble des contributions et il y a peu de contributions dans un sens inverse.

Un débat sur le lieu d'implantation du projet : pourquoi faire votre projet sur des terres agricoles et pas sur des friches industrielles qui ne manquent pas dans la région Hauts-de-France ? Avez-vous pensé à un autre lieu, à une autre commune pour votre projet ? Nous ne sommes pas contre l'idée de transformer nos déchets mais nous voulons que cessent le bruit, les odeurs, installer ce site ailleurs sur une friche industrielle. C'est ce que vous nous avez dit de manière assez générale, voilà.

Des interrogations fortes sur la taille du projet. Votre site traitera les déchets de 700 000 habitants : c'est gigantesque. Voilà. La construction d'un immense bâtiment de tri qui fait face à Amazon de l'autre côté de Boves ; Boves est un étai entre deux immenses bâtiments, vous nous l'avez dit dans les ateliers, vous l'avez écrit sur le site. D'où viennent ces tonnes, près de 500 000 ? C'est juste hallucinant. Voilà, et ainsi de suite. Donc des interrogations à la fois sur le site, sur le choix du site et sur sa, sur sa, sur sa taille.

Des craintes relatives à l'augmentation potentielle des nuisances générées par le nouveau projet, notamment les odeurs et le trafic routier. L'installation actuelle ne permet pas de contenir tous les rejets de gaz : en quoi la nouvelle permettrait de faire mieux ? Et si oui, comment ? Je... voilà. Alors que vous martelez que vous faites votre possible pour limiter, comment la situation ne pourrait-elle pas empirer avec le projet Valopôle ? Vous prévoyez pratiquement un doublement du nombre de camions. Voilà, donc des craintes sur véritablement ce que pourrait amener le projet.

Des inquiétudes fortes quant au risque de dévalorisation foncière. Avec votre projet, nos maisons vont être dévaluées et ne vaudront plus rien. Si le projet Valopôle aboutit, la dévalorisation immobilière sera certaine, notamment autour du camion, le nombre de



camions, etc. Voilà. Donc de manière... des craintes sont venues de manière forte lors des ateliers, lors de discussions sur l'impact sanitaire de l'installation actuelle et future. Certains habitants développent des maladies à cause de vos nuisances, y aura-t-il des études d'impact de votre activité sur la santé des gens ? C'est-à-dire à la fois des craintes sur ce qui se passe et sur, je veux dire, le suivi ou le contrôle de... des installations actuelles et potentiellement futures, si les actions futures... voilà.

Et... alors, ça c'est une... non, mais je veux dire, ça c'est une interprétation de notre part, mais une absence de confiance dans le porteur du projet. C'est... ce sont nos discussions, ce sont les échanges que l'on a eus. Êtes-vous cer-... je ne parle pas d'ambiance, je vous... êtes-vous certains de ne pas prendre les gens pour des imbéciles ? Quelles garanties pouvez-vous nous donner si vous aviez l'autorisation de traiter... voilà. Nous ne serions pas d'ici dix ans, 500/600 000 tonnes ? Voilà. Je ne commenterai pas la dernière insertion. Voilà. Je vous laisse libre de, d'interprétation.

Donc voilà les points essentiels ; il y en a beaucoup d'autres. Le bilan sera beaucoup plus complet puisqu'il y aura l'ensemble de ce que vous nous avez dit, traité et analysé, mais c'était pour poser un petit peu le cadre de ce qu'on avait entendu et ce que le porteur du projet a aujourd'hui entendu lors des réunions, voilà, et sur lesquels, juste après l'intervention de l'association, il donnera les premières pistes de réflexion qu'il compte mettre en œuvre. Voilà. Ben pour compléter cette, ce regard, et c'est tout à fait logique dans un débat de concertation, on a demandé à l'association de bien vouloir venir pendant une dizaine de minutes, voilà, nous exprimer leur position. Donc Nathalie COPPENS, la présidente ; Raphaël COULOMBEL qui est membre de l'association, vous avez un micro, voilà, et vous avez une dizaine de minutes, des verres d'eau et une bouteille, si vous le souhaitez. Oui, douze, douze, non mais on n'est pas à trois minutes, il n'y a pas de souci. Vous, vous avez la parole. Allez-y, je crois qu'il est branché. Il est branché ? Non. Voilà, c'est parti.

### **Nathalie COPPENS**

Merci. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Bonsoir, président Alain GEST. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus et les représentants d'élus. Veolia nous a gentiment proposé de participer à cette réunion publique de synthèse en nous accordant une libre expression de douze minutes. Nous les en remercions. Nous avons donc douze minutes pour exprimer notre mécontentement et notre très grande inquiétude. Accepter cette prise de parole ce soir ne doit pas vous faire penser une seule seconde que nous validons, que nous acceptons la façon dont le groupe Veolia et la société de communication qui l'accompagne ont traité la population des douze communes intéressées par le projet Valopôle, et plus précisément la population bovoise.

Cette concertation préalable volontaire, qui a pour but – rappelons-le – d'informer la population, de dialoguer avec elle, d'apporter des explications, certes, vous n'étiez pas obligé de la faire ; mais en acceptant de vous prêter à l'exercice, vous vous deviez d'en respecter les règles, et notamment l'article 121-6 du Code de l'environnement qui a été cité tout à l'heure. Et forcément, vous deviez y mettre les formes. Ou alors, il fallait nommer votre action une

communication informelle. C'est ainsi qu'il y a eu un non-respect de la date d'ouverture de votre site d'information, qu'il y a eu des retards des affichages en mairie, des retards des annonces dans les journaux, des flyers promis non distribués ou distribués tardivement ou encore distribués partiellement parce que certaines communes n'ont absolument pas été dotées de ces fameux documents informatifs ; toutes ces entorses sont pour nous un manque de respect évident de la population bovoise en général et de nos aînés en particulier qui, très attachés au support papier et pour la plupart sans outil informatique ni smartphone, n'ont pas eu les informations nécessaires, ni sur la tenue ni sur le déroulé de la concertation, et se sont vus exclure des ateliers que vous proposiez et pour lesquels il fallait une inscription nominative sur internet.

Nous vous avons écrit pour vous faire part de notre grand mécontentement face à ce déni de démocratie, nous avons évoqué la frustration de toute une tranche de la population : vous avez botté en touche, en prétendant que dans Le Courrier picard vous étiez dans la norme. Cela ne vous exonère pas. Aussi, pour mémoire, nous avons de la même manière exposé nos griefs à M. le Préfet.

Connaissez-vous Claudia CIRELLI, Mesdames et Messieurs de Valopôle ? Claudia CIRELLI, ça vous dit quelque chose ? Non ? Claudia CIRELLI est une chercheuse en sciences sociales à Tours. C'est une anthropologue dotée d'une sérieuse expertise dans le domaine des études urbaines et environnementales. Elle a beaucoup travaillé et écrit sur les sujets tels que la gestion de l'eau et des déchets. Elle a notamment publié une étude intitulée *Du déni à la mobilisation : vivre à côté d'une décharge*. Cette étude de quelques pages est très intéressante et, sincèrement, je vous invite à la lire. CIRELLI évoque le cas d'un quartier de la ville de Vienne, en Isère, qui s'est construit à côté d'une décharge. Ce quartier s'est développé au fil des ans et le tissu urbain qui s'est densifié accueille une population de classe moyenne. Elle écrit que si, pendant des années, la population de ce quartier semblait se satisfaire de la vie à côté d'une décharge, le premier ressort du mécontentement est né d'une période durant laquelle les nuisances olfactives étaient particulièrement importantes. Puis il y a eu, de manière fortuite, la découverte par la population qu'une extension du site était éminente. Cette découverte a été le début de la confrontation directe entre les Viennois et les pouvoirs publics. De cette confrontation, la population viennoise a gardé, je cite l'auteur qui cite elle-même les protagonistes, « le souvenir d'une atteinte à leur dignité d'habitants, d'une atteinte à leur droit d'être informé, à questionner les élus sur des événements qui touchent leur quotidien. » Ils ont conservé surtout un sentiment d'indignation pour avoir été, et je cite toujours, « traités comme des chiens, des gens bêtes, pas instruits. » Dès lors, l'installation que les habitants pouvaient encore supporter parce qu'elle devait fermer probablement leur est devenue insupportable. Ils se sont mobilisés, les langues se sont déliées sur les pathologies et symptômes communs des uns et des autres : toux, migraines, saignements de nez. Ils se sont ensuite battus et, surtout, ils ont gagné.

Il y a quand même de sacrées similitudes entre ce qu'ont vécu les habitants du quartier Saint-Alban à Vienne et ce qui se passe actuellement à Boves. La découverte du projet Valopôle par un réseau non officiel ; le silence de la mairie et de l'entreprise Veolia sur le

projet ; l'impression que les élus locaux ont voulu agir discrètement, au mépris de la, de la population ; la déception de savoir que ce qui devait cesser en 2030 continuera peut-être pendant de nombreuses décennies ; le rejet ensuite. Alors, comme les Viennois du quartier Saint-Alban en leur temps, les Bovois vous disent : non, on n'en veut pas. On n'en veut absolument pas. (Applaudissements)

### **Raphaël COULOMBEL**

Bonsoir à tous. Pour ma part, je vais revenir sur la situation actuelle, à savoir que nous sommes à la fin d'une entreprise, qui est la SECODE, et à l'aube d'un projet qui est Valopôle. Cette période charnière nous évoque bien des inquiétudes que nous avons déjà soumises à Veolia au travers de 84 questions posées par l'association « Contre un siècle d'enfouissement à Boves ». En définitive, il y a beaucoup de choses à dire sur ce projet. Mais aujourd'hui, je ne présenterai qu'une partie des inquiétudes ; finalement, celles qui sont largement relayées par la population.

La SECODE aujourd'hui, en quelques mots, sur la commune de Boves, ce sont 52 hectares destinés à l'enfouissement des déchets, depuis 50 ans, comme on a pu nous le présenter juste au préalable. La SECODE aujourd'hui, c'est également l'enfouissement chaque année des déchets produits par l'équivalent de 700 000 habitants, alors qu'il y a 569 000 habitants dans le département de la Somme. Boves récupérerait donc les déchets de l'ensemble du département de la Somme, même un peu plus, manifestement, pour quelles raisons ? Pour le dire trivialement, Boves n'est pas la poubelle du département. Aujourd'hui, la SECODE sur la commune de Boves, ce sont aussi des nuisances sanitaires et olfactives, avec des gaz irritants et suspects pour la santé, comme le méthane, CH<sub>4</sub> ; le sulfure d'hydrogène, H<sub>2</sub>S, dont on rappelle que ce gaz est largement toxique, très connu. Ce sont d'ailleurs des nuisances pour lesquelles on réclame des, des analyses, pardon, atmosphériques, locales. Qu'en est-il de ces analyses ? Où sont-elles ? La SECODE aujourd'hui sur la commune de Boves, ce sont également des nuisances sonores et visuelles, avec 170 camions chaque jour qui circulent sur la commune. La SECODE aujourd'hui, ce sont aussi des inquiétudes, des inquiétudes sur le risque de pollution à long terme des sols et de la nappe phréatique, des pollutions de la nappe phréatique par percolation des lixiviats dans le sol, le tout à moins de deux kilomètres d'une réserve naturelle nationale présente sur la commune de Boves, la réserve naturelle de l'étang de Saint-Ladre. Des craintes, de ce fait, aussi à deux kilomètres d'une... d'une vallée, la vallée de l'Avre, une zone humide qui est reconnue d'importance internationale par la convention Ramsar depuis 2017. Enfin, la SECODE, c'est aussi un arrêt des enfouissements qui est prévu en 2028, manifestement, par saturation des casiers. Nous sommes donc à l'aube de pouvoir dire stop à cette activité, une activité dont nous n'avons aucune envie de voir une extension émerger.

C'est bien dans ce constat, Mesdames et Messieurs, que nous avons créé l'association « Contre un siècle d'enfouissement à Boves » ; c'est bien pour dire stop au stockage massif des déchets sur la commune de Boves. Car Mesdames, Messieurs, demain, si le projet Valopôle voit le jour, ce seront 48 hectares de terres agricoles sacrifiées par Veolia pour

l'enfouissement et le recyclage de déchets. Ce seront 8,5 hectares de terres urbanisées, dont quatre hectares de bâtiments, ce qu'on a appris ce soir. Donc ce seront 8,5 hectares urbanisés en plein cœur d'un paysage rural, alors que la commune de Boves a déjà subi une lourde urbanisation industrielle ces 20 dernières années, notamment sur son flanc nord, avec des entreprises comme Amazon, Metarom. Désormais, c'est le versant sud de la commune qui est visée. Demain, le projet Valopôle, ce seront des nuisances olfactives et sanitaires supplémentaires, avec des gaz irritants et suspects. Toujours ces mêmes gaz : le méthane, le sulfure d'hydrogène, donc des gaz qui émaneront à la fois de la SECODE mais aussi de Valopôle. Finalement une double émanation, deux fois plus d'inquiétude pour la population. Demain, le projet Valopôle, ce sera des nuisances sonores et visuelles supplémentaires, via des aller-retour des camions, encore plus nombreux, environ 400 passages par jour estimés. Le projet Valopôle, ce serait également une dévalorisation de nos biens immobiliers, contrairement aux conclusions de l'étude d'évaluation immobilière proposée par Veolia, qui ne prend absolument pas en compte les nuisances olfactives et sanitaires du projet. D'ailleurs, peut-on se satisfaire de cette étude, dans laquelle l'impact visuel du projet est le seul considéré ? Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de cette étude, elle est disponible sur le site de Veolia. C'est quand même surprenant. Demain, le projet Valopôle, ce sera un facteur de risque supplémentaire en termes de pollution à long terme des sols et des nappes phréatiques ; même problème qu'avec la SECODE. Finalement, le projet Valopôle, s'il voit le jour, sachez messieurs-dames que ce ne sera pas terminé avec la SECODE, car une exploitation des gaz produits sur le site est encore prévue pour plusieurs dizaines d'années. Les nuisances seront donc doubles, tout simplement, provenant à la fois de la SECODE, à la fois de Valopôle. Ce sera l'ensemble des problèmes, déjà bien connus des habitants de Boves, dont l'effet sera décuplé, in fine. Car leur source sera un kilomètre plus près du village, soit 1,5 kilomètre des premières habitations. Voilà ce qui nous attend.

En définitive, Boves a été la poubelle du département de la Somme pendant 50 ans. Nous pensons que c'est suffisant – largement. Il est hors de question que Boves devienne la poubelle de la région Hauts-de-France ou de la moitié nord de la France dans les 50 prochaines années. C'est pourquoi les Bovois que nous représentons aujourd'hui sont fermement opposés à ce projet d'extension de la SECODE, qui a d'ailleurs avidement été nommée Valopôle, vous remarquerez, alors qu'une autre dénomination comme celle d'enfouipôle aurait toute sa légitimité en sachant que le projet a déjà utilisé une vingtaine d'hectares pour de l'enfouissement, tout de même. Merci à tous. (Applaudissements)

### **Nathalie COPPENS**

Quelques mots encore. Madame le Maire écrit dans son édito et puis nous l'a rappelé tout à l'heure lors de sa prise de parole, elle nous a rappelé dans ce, dans son édito donc du dernier journal communal, que le projet Valopôle n'est pas une initiative de la municipalité mais seulement une initiative de Veolia. Sans aucun doute, mais modifier le plan local d'urbanisme qui permettra à cette même entreprise cotée en bourse de s'implanter sur une terre agricole, de la polluer, de bouleverser les écosystèmes, de perturber la population, de nuire à sa quiétude et vraisemblablement à sa santé pendant des décennies, ça, oui, ça, oui,

c'est de la compétence de la mairie et du Conseil municipal. Alors, je m'adresse directement au Conseil municipal issu de la majorité : aurez-vous l'affront d'oublier ceux qui vous ont élu ? Allez-vous ignorer les 1 400 signatures de notre pétition ? Oui, nous avons récolté 1 400 signatures, c'est pas rien. Pensez-vous réellement que Boves ait besoin de revenus supplémentaires ? Aurez-vous le courage de ne pas céder aux pressions dont nous savons qu'elles sont fortes ? Car enfin, aucune commune de la métropole, je pense, ne souhaite récupérer le bébé. Solennellement, nous vous demandons de ne pas donner suite à ce projet mortifère pour Boves, et nous invitons les Bovoises et les Bovois soucieux du devenir de leur commune à se mobiliser encore et encore, à signer, si ça n'est pas encore fait, la pétition, et à soutenir le regard des élus du Conseil municipal en les mettant face à leur responsabilité. Je vous remercie. (Applaudissements)

### **Renaud DUPUY**

Merci. Je pense que les positions sont assez claires. Alors, comme il est de règle, comme je vous disais tout à l'heure, par rapport à ce qui a été dit, par rapport à ce qu'on a vu dans la concertation, par rapport aux interventions, on va demander au maître d'ouvrage de dire dans un premier temps les premiers enseignements qu'il tire et quel type de mesures il compte mettre en œuvre ou étudier par rapport à ce qui lui est reproché ou ce qui est avancé comme argument. Or, les premiers enseignements et pistes de réflexion du maître d'ouvrage... mais comme il y en a une... juste pour une réponse, mais je tiendrai à votre disposition et dans le bilan l'ensemble des éléments d'affichage et tout ça, le porteur du projet a souhaité organiser une concertation volontaire ; il en a respecté le format mais on pourra toujours en débattre, affichage en mairie, encart presse dans les journaux mais c'est un seul dans le cadre réglementaire, dossier de concertation, site internet du projet, avec possibilité de contribuer ou de poser des questions en ligne. Bon, le reste étant dans le cadre du Code de l'environnement, une option, voilà. Donc il y a en plus de cela un registre papier, il y a des flyers, il y a un certain nombre de choses, mais on s'était déjà engagé sur les flyers et on a déjà payé évoqué pendant les ateliers, notre responsabilité dans la non-diffusion. Mais on reviendra dans le bilan sur ces éléments-là. Et trois temps publics, ce qui, dans le Code de l'environnement, n'est absolument pas imposé. Voilà.

Mais on va passer au fond du dossier, et pas à la forme. Donc je vais demander à... ah, oui, il faut que je vous passe mon micro. Voilà. Donc on va répondre de manière claire sur les différents enseignements que l'on a tirés selon les différentes thématiques qui ont été posées tout à l'heure dans la présentation. Emmanuel KETELS.

### **Emmanuel KETELS**

Donc avec un sujet important, qui est ressorti effectivement lors des journées portes ouvertes ou lors des ateliers. Pour les nuisances olfactives, au sujet de ces nuisances, du risque de ces nuisances qui sont, qui sont inhérents à notre métier d'enfouissement de déchets, notamment de déchets fermentescibles, ce risque-là est traité par des dispositifs de prévention ; je l'ai dit déjà tout à l'heure. Il est également traité par la mise en place des meilleures techniques disponibles. Ce risque n'est pas nié, à aucun moment. Plusieurs...

plusieurs projets techniques sont donc à l'étude, comme le projet d'augmentation de la fréquence d'identification des émissions diffuses. Chaque année, le site de SECODE fait appel à un professionnel, avec des outils précis, qui viennent mesurer justement les émissions – l'association en a parlé – de méthane, d'H<sub>2</sub>S. Ces cartographies ne sont pas obligatoires tous les ans ; on en réalise déjà une tous les ans aujourd'hui, on envisage de les multiplier par deux. Pourquoi pas par trois ou par quatre ? Parce que derrière ces cartographies, il y a des plans d'action associés et certains peuvent prendre du temps. Je pourrais vous parler de plaquage argileux, de mise en place de nouveaux puits, etc., ou de refonte de voirie, ou... voilà, par exemple. Parmi ces projets techniques à l'étude, il y a également un projet R&D, recherche et développement, sur un dispositif complémentaire de mesure des cartographies des émissions diffuses. Donc on est toujours à peu près sur le même sujet, cette fois-ci avec une nouvelle technologie qui est peu utilisée dans le domaine, qui semble porteuse ; je vous parlais de technologie Gidar on pourrait voir de quoi il s'agit, mais qui paraît prometteuse parce que plus précise que les cartographies utilisées aujourd'hui.

Et enfin, également un projet pilote de mise en place d'une surveillance de pression dans nos tuyaux de gaz. Alors, c'est un outil qui va, qui peut nous aider à piloter... c'est un pilotage pour l'exploitation du site et qui nous permet d'agir, qui pourrait nous permettre d'agir plus rapidement en cas de problèmes techniques sur un réseau gaz. Donc là, encore une fois, c'est une... on est presque dans la R&D puisqu'il s'agit d'un projet pilote. Donc on s'est porté volontaire pour, au sein de Veolia, pour que ce projet puisse se faire sur la commune de Boves, à ses côtés. Et puis dans les, dans les projets à venir, c'est l'association des parties prenantes dont vous faites partie, avec l'étude de la mise en place d'un groupe de travail collaboratif incluant une représentation locale, en accord avec la commission de suivi de site. Je ne sais pas si ça vous parle à tous, la commission de suivi de suite... pardon, est diligentée par la préfecture, elle se réunit chaque année sur la commune de Boves. Les associations sont invitées, les associations de défense de l'environnement notamment sont systématiquement invitées et on présente, lors de cette commission de suivi de site, le bilan, le bilan annuel d'exploitation du site, avec toutes les analyses, voilà, les dépassements s'il y en a eu, les mesures, les mesures préventives, les mesures correctives qui ont été mises en place si besoin était. L'objectif de, de ce groupe de travail, c'est de suivre les mesures envisagées et surtout d'objectiver la nature des odeurs perçues, voilà ; de vous intégrer en tout cas à la démarche.

Sur la question sanitaire, elle est légitime. Alors, tout de suite, je parle parce qu'il y a, il y a des noms un peu... un peu barbares : l'H<sub>2</sub>S, on en a parlé, ça c'est l'hydrogène sulfuré, le 1,2 -Dichloroéthane et le benzène. Pourquoi vous ne voyez pas, par exemple, le méthane qui a été évoqué ? Parce que le risque sanitaire du méthane n'existe pas. Il y a un risque pour le benzène, pour le 1,2 -Dichloroéthane et le H<sub>2</sub>S qui sont des marqueurs de notre activité. Donc là, l'objectif est de réaliser une mesure et un suivi trimestriel sur ce type d'études. Aujourd'hui, ces mesures n'ont aucun caractère obligatoire. Les résultats de ces mesures donnent des résultats puisque nous avons réalisé des mesures en limite de propriété du site et ces mesures donnent des résultats qui sont en dessous des seuils du risque sanitaire. C'est

ce qui est dit un petit peu plus haut. Ce qui est envisagé, encore une fois, c'est de faire ces analyses de manière trimestrielle pour avoir un suivi plus précis et plus rigoureux.

Un point, encore un point important qui n'est pas, qui ne figure pas sur le slide. Nos salariés travaillent sur le site à demeure. Il n'y a pas de visites médicales renforcées, il n'y a pas de PI aujourd'hui destiné à mes salariés sur le port d'un éventuel masque respiratoire ou je ne sais quoi. À ce jour, aucune maladie professionnelle de nos salariés. Je ne sais pas si c'est rassurant, mais je tenais quand même à vous le dire.

### **Guillaume COSSEZ**

Voilà. Sur 50 ans, sur 50 ans de recul, et avec des mesures d'organismes comme NUMERIS, sur des mesures de... d'ambiance de travail, de recommandations qui peuvent être faites.

Le trafic routier. Sujet... sujet de préoccupation majeure, un projet technique à l'étude, une étude de contournement, alors principalement pour le lotissement... on l'appelait rue des libellules mais il a un nom, ce lotissement, et donc soit une étude de détournement ou d'un aménagement, en tout cas, de ce lotissement qui est apparu après, en fait, cette mesure d'évitement qui a été mise en place lors du précédent dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la SECODE, en fait, vu que l'urbanisation s'est effectivement développée.

Sur l'opportunité et la taille du projet, donc on a entendu des mots sur le gigantisme par exemple. Tout à l'heure, je vous évoquais le fait qu'il n'y avait pas de, pas d'autres dispositifs type incinérateurs. Il n'y a pas de centre de tri industriel non plus des déchets d'activité économique, c'est huit fois le volume des déchets ménagers, à peu près, en PM national. On vous a mis... l'information, en tout cas, sur les volumes de déchets ménagers assimilés, donc ce sont les déchets des ménages hein. Dans la Somme, ce sont 582 kilos en moyenne, donc là c'est une moyenne nationale qu'on a prise ; la moyenne de la Somme était légèrement supérieure donc on a plutôt pris une moyenne inférieure pour limiter en tout cas le calcul, et ce sont 331 000 tonnes pour la Somme, et je dis bien c'est x8 pour les déchets d'activité économique. Donc on parle de millions de tonnes de déchets pour la Somme, donc ce n'est pas la SECODE qui reçoit tous les déchets de toutes les activités de la Somme.

Toujours sur la taille, alors, aujourd'hui, ce qu'on vous a présenté s'exprime en capacité réglementaire maximale autorisée. Donc on ne cherche pas à minimiser l'impact. On sait très bien qu'on ne sera pas à la capacité maximale. C'est comment on dimensionne nos outils, il y a un tas de paramètres qui fait que les volumes qui vont arriver et les marchés aussi qu'on remportera – je l'espère, si un projet comme ça se met en place – vont, vont permettre de définir réellement le volume. Donc on... on maximise cet impact.

Sur le, les orientations, alors le SRADDET, c'est quoi? C'est le schéma régional d'aménagement du territoire, donc c'est un document de planification au niveau de la région. Le projet répond bien aux orientations et aux objectifs de valorisation qui sont définis dans le schéma régional. Donc on n'est pas dans des... là aussi, dans un dimensionnement

qui serait anormal par rapport à ces recommandations. Le projet propose aussi un changement d'horaires, vous en avez parlé dans le traitement et, pour faire l'analogie avec le projet qui a été... qui a été évoqué tout à l'heure par l'association, là on propose une réduction de l'enfouissement et d'expulsion de valorisation, ce n'est pas un projet d'extension pour faire, continuer à faire de l'enfouissement hein. Ce n'est pas ça ce qu'on souhaite faire. L'outil n'est pas délocalisable, il est d'utilité de service public, créateur d'emploi, avec ses investissements pour le territoire économique. Cependant, nous étudions quand même une mesure de réduction en localisant ailleurs un des ateliers qui concerne le centre de tri des emballages ménagers.

Concernant le choix du site, de la réglementation. Aujourd'hui, donc au travers de ce schéma régional, vous pouvez le consulter, il est disponible, aucune création de nouveau site de stockage est inscrite dans ce schéma. Ce sont uniquement des extensions avec réduction de capacité de stockage, c'est pour cela que je vous disais qu'on s'inscrit bien dans cette logique, et en cohérence avec, quand on parle, il faut répondre aux objectifs de valorisation, donc c'est aussi en cohérence avec la montée en puissance des outils qui vont permettre de le valoriser, parce que ça ne va pas se faire naturellement. Il faut vraiment des installations. Pourquoi on choisit ce site aussi, parce qu'on est... on a des obligations de suivi de nos installations, 30 ans après la fin de l'exploitation. Ce sont des obligations de surveillance de site, pour éviter notamment des risques de... pour gérer aussi les risques de nuisances olfactives. On a des infrastructures qui sont existantes, qu'on... pour maintenir dans le cadre d'un projet d'extension, comme une station d'épuration qui est sur le site, des outils de valorisation du biogaz. On est bien sûr à proximité de l'agglomération amiénoise, qui est le principal centre économique du territoire. Il y a un point d'injection du biogaz qui n'est pas très loin de cette implantation, qui nous donne la possibilité d'étudier la possibilité, au lieu de générer de l'électricité par des moteurs dans lesquels on brûle du biogaz, de venir plutôt l'injecter dans un réseau ; ça donne des équivalents habitants supérieurs, en fait, à ce qu'on a aujourd'hui. Et tout simplement, il y a aussi une très faible offre foncière ; on aura l'occasion d'en reparler derrière avec notre expert immobilier.

La partie risque de nouvelles nuisances qui est évoquée : on rappelle bien que c'est divisé par deux, ce qui est fait aujourd'hui, et le déchet sera plus le même demain. On se réorientera... c'est vraiment le... les dispositifs réglementaires qui vont se mettre en place, d'obligations, de tri, et aussi les taxes qui vont être dissuasives pour faire de l'enfouissement, pour les collectivités et les entreprises – ce qu'on appelle la TGAP, la taxe sur les activités polluantes – qui vont faire que le déchet va être de plus en plus dit « inerte », il va pas fermenter.

Les nuisances liées au trafic, alors c'est 70 camions à la capacité maximale du site passant, les mesures d'évitement et de limitation sont bien à l'étude, le contournement j'en ai parlé, le long de la, du lotissement ou l'aménagement. Il y a toujours cette... en réduisant aussi l'activité, un impact aussi favorable est à l'étude.



On va proposer maintenant... on a l'étude qui a été faite au niveau des valeurs immobilières a été réalisée par M. BRARD qui est présent, auquel on va laisser la parole.

**Fabien BRARD**

Merci.

**Renaud DUPUY**

Alors, on a deux interventions là très rapides et après on vous donne la parole. Vous pourrez interroger tous les gens qui ont parlé sans aucune difficulté. M. **\*\* (01.03.40)**, vous avez la parole pour quelques minutes.

**Fabien BRARD**

Bien. Merci, merci beaucoup. Bonjour à tous. Bon, j'avais compris, effectivement, que le sujet immobilier est... c'est évident, est un réel sujet pour tous hein, puisque tous vous habitez et vous possédez probablement une habitation ici sur, sur Boves ou sur Sains ou sur les communes environnantes. À partir de ce moment-là, l'installation effectivement d'un site industriel nécessite de se poser des questions.

Dans le cadre de ma mission de mars 2023, j'avais deux objectifs. Le premier, c'était de vérifier les, les valeurs vénales. Alors, quand je parle de valeurs vénales, ce sont les prix hein, ce sont les prix de vente des biens immobiliers, de vérifier les valeurs vénales depuis six, six ans sur le territoire d'Amiens et plus spécifiquement sur le territoire de Boves et de Sains – il y avait deux villes qui étaient, étaient réellement ciblées – de façon à voir un petit peu comment ces, ces valeurs avaient évolué dans le temps, première chose, compte tenu de l'évolution aussi urbanistique de, des villes. Le deuxième... la deuxième question, elle avait été beaucoup plus complexe et vous y avez fait référence tout à l'heure dans votre allocution, effectivement, c'était de se projeter ; de se projeter, de savoir quelles allaient être les valeurs immobilières dans quelques années, à la suite du projet Valopôle. Là, bien sûr, c'est beaucoup plus compliqué : bien malin qui pourrait dire quelles seront les valeurs immobilières dans quelques années en France puisque, effectivement, personne n'avait vu venir la hausse des taux, personne n'avait vu venir le nouveau DPE. Il y a un certain nombre d'évolutions, j'allais dire, qui sont nouvelles et qu'on n'appréhende pas toujours de façon parfaite.

Ceci dit, je vais quand même répondre à la question. Je vais pas vous donner des chiffres, j'ai pas fait l'analyse de toutes les maisons, de toutes vos maisons ; je suis désolé, je pourrais le faire éventuellement, mais c'est pas l'objet de l'étude. En revanche, tous les chiffres que j'ai dans mon étude sont issus de la base DGFIP. Qu'est-ce que c'est la base DGFIP ? La base DGFIP, ce sont tout simplement, c'est tout simplement la base de l'administration fiscale ; cette administration possède un certain nombre d'informations et notamment toutes les transactions. C'est-à-dire que quand vous allez chez le notaire, ce notaire, il va effectivement, à un moment, déclarer l'acte qui a été signé, et donc toutes les valeurs que j'utilise sont des valeurs qui sont issues de cette base. J'ai pas été consulter des agents amiénois pour savoir

quelle était pour eux la valeur ; je ne suis pas allé sur les sites, comme on peut voir beaucoup sur internet, pour savoir quelles sont les valeurs moyennes, même s'il y en a des fois d'ailleurs qui sont plutôt pas mauvais. Là, en l'occurrence, moi je me suis basé sur la base DGFIP. Autre chose : quand je parle de valeur, je parle de valeur d'habitat individuel, c'est-à-dire des maisons. J'ai exclu les appartements ; sur Boves, c'est moins intéressant – j'ai pas dit qu'il y en avait pas. On pourrait toujours faire l'analyse mais c'était pas mon sujet hein, donc je me suis focalisé sur les maisons, et donc je suis resté sur ces éléments pour répondre, pour répondre aux questions.

Alors, première question : les valeurs vénales, comment elles ont évolué ?

### **Renaud DUPUY**

S'il vous plaît, on laisse finir. Après, vous aurez tout le temps de poser des questions. (Protestations du public). Vous aurez le temps des questions. On va accélérer un tout petit peu.

### **Fabien BRARD**

Oui, d'une façon, d'une façon générale, les valeurs vénales, elles ont suivi sur Amiens, qui reste une vie attractive, la tendance qu'on a remarquée au niveau français ; entre 2014 et 2022, on a une évolution des valeurs vénales assez nette sur l'ensemble des... l'ensemble des villages, des villes et villages, et c'est le cas pour Amiens, c'est le cas pour Boves aussi qui a effectivement une évolution de ses valeurs sur les années 2014 à 2022, ce que j'ai pu constater. Je suis allé chercher, pour ces éléments, des lotissements un peu particuliers, par exemple le lotissement nord, tout près du bâtiment Amazon, pour voir comment les valeurs avaient évolué. Je suis allé aussi voir le lotissement de la rue des Libellules, ou des Coccinelles, pour voir un petit peu comment ça avait évolué. Je n'ai pas eu de constat particulier sur une baisse des valeurs, en moyenne, sur la ville de Boves à ce jour. Les valeurs, elles ont continué à évoluer positivement depuis, depuis dix ans. Ça, c'est la première, le premier constat que j'ai pu faire.

L'autre question qui est importante, c'est quel est l'impact du projet industriel bâti, donc un peu différent du site d'enfouissement qui est un projet aérien. Le projet industriel bâti, et vous l'avez remarqué, je ne me suis prononcé que sur l'aspect visuel ; considérant qu'on est à un kilomètre et demi du village, j'ai effectivement, sur les valeurs vénales des maisons qui peuvent se trouver le plus proche en fait du site, parce qu'on peut, on peut se poser la question pour les autres, mais d'abord celles qui sont le plus proches, j'ai pas, à ce jour, vu d'évolution négative sur ces valeurs vénales. Pourquoi ? Parce que je considère qu'un kilomètre et demi, c'est suffisant pour garder, j'allais dire, un espace assez important et pour éviter effectivement que ça fasse baisser les valeurs vénales. Je me suis d'ailleurs rapproché de ce point de vue là et j'ai fait une analyse, sur Sains notamment, puisqu'on voit que sur le village de Sains, les valeurs vénales sont restées à un niveau assez élevé, y compris pour les valeurs, pour les maisons qui sont le plus proches du site, avec là un caractère visuel extrêmement importante – parce que sur Sains, on a une vue directe, pour un certain nombre de maisons, sur le site SECODE. Néanmoins, on n'a pas remarqué des valeurs des

prix de vente au mètre carré nettement inférieures pour ces maisons-là que pour les autres. OK ? Voilà. Alors après, j'ai, j'ai retenu ce caractère visuel. Pourquoi j'ai pas retenu le caractère olfactif ? Eh bien tout simplement parce qu'il est extrêmement compliqué...

**Renaud DUPUY**

On va passer peut-être... vite fait, et après on passera aux questions.

**Intervention du public**

Ah non mais ça c'est super important le caractère olfactif !

**Renaud DUPUY**

Si, si, mais tout à fait... non, non, mais c'est parce que... voilà, mais après... voilà, on va attendre la fin de l'intervention. Allez-y.

**Fabien BRARD**

Je termine sur le caractère olfactif. Il est extrêmement, pour moi, difficile d'aller imaginer ce que veut dire une nuisance olfactive. (Protestations du public) Aujourd'hui, si l'on considère toute chose étant égale par ailleurs, c'est-à-dire les choses telles qu'elles sont, les valeurs continuent à augmenter. J'ai pas lieu de penser qu'il en aille différemment. Maintenant, si le contexte est différent... voilà, c'est ce que je voulais dire sur cet aspect-là. Et puis moi, je reste à votre disposition pour les questions.

**Renaud DUPUY**

On aura des questions. On a juste deux interventions à terminer et après, on vous donne la parole pour tout le temps que vous voudrez. Alors, très rapidement... très rapidement, sur... (Protestations du public) très rapidement sur les impacts socio-économiques et après il y a un dernier slide, et après vous avez la parole. Il n'y a pas de souci. On y va sur les impacts socio-économiques.

**Jérôme HUET**

Bonsoir à toutes et tous. Déjà, merci de votre accueil. Je suis spécialement venu de Nantes pour vous rencontrer. C'est un grand plaisir. Je vais vous demander votre attention, s'il vous plaît. Donc Jérôme HUET, je suis le responsable de Biom Attitude ; Biom Attitude, c'est une agence d'évaluation RSE indépendante qui appartient au groupe PKF Arsilon, qui est un cabinet comptable français, voilà, qui n'a aucun lien avec Veolia, je tiens à le dire. Donc Biom Attitude, c'est une agence d'agent d'évaluation RSE indépendante, qui existe depuis plus de dix ans et qui a évalué environ 600 structures en France, des entreprises privées, publiques, des collectivités. Notre mission, elle est double. La première, c'est qu'on fait un diagnostic RSE. Un diagnostic RSE, c'est quoi ? On va en fait questionner l'entreprise sur ses pratiques sociales, économiques et environnementales. Donc on va lui poser des questions sur l'emploi, le handicap, l'insertion, la qualité de vie au travail, la santé-sécurité, l'innovation, la participation et l'attachement au territoire, mais aussi des thèmes comme la biodiversité,

l'énergie, l'eau, les déchets. Ce sont 685 questions. On fait un diagnostic, on préconise des pistes de progrès qui vont être évoquées tout à l'heure, juste après, et deuxième chose, c'est qu'on va croiser cela avec les éléments de la comptabilité pour calculer deux indicateurs. Un premier indicateur qui est l'empreinte économique : je le fais simple, l'empreinte économique, c'est où est-ce que je dépense mon budget, mon chiffre d'affaires ; et un second indicateur qui est l'empreinte sociétale, qui est la partie de mon chiffre d'affaires qui va permettre de répondre à des enjeux de développement durable, donc à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Sur la partie droite, vous avez 53 et 30 ; 53 % du montant de l'investissement est dépensé sur le territoire de la Somme. Et sur ces 53 euros... pardon, 53 %, 30 participent au développement durable des territoires. Donc c'est 30 euros sur 100 euros d'investissement qui vont favoriser l'emploi, la formation, la santé, la sécurité, la protection de l'environnement. Deuxième chose...

**Intervention du public**

C'est pas le sujet !

**Jérôme HUET**

... en termes d'exploitation... c'est un sujet, Monsieur. En termes d'exploitation...

**Intervention du public**

C'est pas le nôtre !

**Jérôme HUET**

... c'est 66 %...

**Renaud DUPUY**

Du calme ! C'est très... ça va être terminé très rapidement, laissez Monsieur terminer s'il vous plaît.

(Protestations du public)

**Jérôme HUET**

En termes d'exploitation, c'est 66 % du chiffre d'affaires qui revient sur le territoire de la Somme. À titre indicatif, c'est du revenu dans le budget de la collectivité ; à titre indicatif, les 50 emplois complémentaires permettent, permettent de maintenir dans les commerces de proximité 12 emplois. (Protestations du public) Et ce sont... ce sont des chiffres qui sont non contestables et que je peux vous communiquer sans problème.

**Renaud DUPUY**

Merci. Voilà. Guillaume... voilà. On termine par le dernier slide sur les propositions qui suivent un petit peu ces études-là, je laisse la parole à Guillaume.

#### **Guillaume COSSEZ**

Alors, issu des remarques qui ont été faites lors des ateliers, une préoccupation sur... c'est... pour moi, c'est quoi le retour ? Et c'est les communes avoisinantes. Donc les pistes de travail, c'est comment on privilégie l'emploi aussi sur Boves. La compensation agricole, c'est un sujet... quand on consomme du foncier agricole, on va parler tout à l'heure des surfaces, pour orienter aussi les projets sur des projets locaux, donc c'est une piste. La possibilité réglementaire d'être fournisseur d'énergie, il y a quelqu'un dans la salle qui avait aussi évoqué ce sujet. Ça peut être... ça peut-être là aussi un sujet intéressant à étudier ; on l'a noté, on le reprendra dans, dans nos conclusions. Les pistes cyclables et la collaboration sur l'aménagement paysager... tout ça est non exhaustif et sera repris dans le, dans le bilan.

#### **Renaud DUPUY**

Voilà. Maintenant, au regard de ce qui a été dit, de ce que vous nous avez dit... ah, pardon, il y avait une dernière slide. Excuse-moi.

#### **Guillaume COSSEZ**

Le dernier sujet, c'était... un problème de confiance qu'on ne nie pas. Deux choses, je pense... le dialogue, donc on a parlé de la mise en place d'un groupe de travail. On est, on n'a rien à cacher, il y a une proposition d'ouverture du groupe aussi à des instances compétentes. On parle d'aspects sanitaires, l'ARS, voilà, c'est... on a aucun souci avec ça. Au contraire. La transparence, c'est quoi ? C'est systématiser des journées portes ouvertes, on l'a fait déjà à plusieurs reprises ; créer des nouveaux parcours pédagogiques et des visites scolaires dans le cadre du nouveau projet aussi, il y en a déjà aujourd'hui ; et mettre à disposition largement des documents réglementaires de suivi d'exploitation. Aujourd'hui, il y a déjà une commission de suivi de site avec des documents qui sont publics, déjà disponibles. Donc c'est les mettre aussi plus largement disponibles, par transparence. On parlait tout à l'heure d'analyse : il y a des résultats d'analyse, tout est... ces documents sont, sont accessibles et on n'a rien à cacher.

#### **Renaud DUPUY**

Voilà, donc vous avez... ça fait une heure et quart qu'on est en réunion donc vous avez un temps équivalent de questions, si vous le souhaitez. Voilà, donc il faut... on va... alors, on enregistre, on enregistre les débats, on va brancher l'autre... Guillaume... on va utiliser peut-être ce micro pour répondre aux questions, pour pouvoir avoir un micro dans la salle. Est-ce que... juste... voilà. Jeannette, j'ai un problème de branchement du micro ici. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole ? Monsieur, ben vous commencez. Voilà, très simplement, on s'approche avec le micro, on enregistre. Si vous souhaitez que le propos vous soit réattribué, vous donnez votre nom ; si vous souhaitez rester anonyme, vous restez anonyme. C'est assez facile, voilà.

**Intervention du public**

Merci bien, Monsieur. Donc je suis habitant de Boves, donc je vous, je souhaiterais compléter et abonder dans le sens de l'association ici présente, Mme COPPENS, « Contre un siècle d'enfouissement à Boves ». Donc ici, vous avez une représentation des habitants de Boves, majoritairement unanimes contre le projet de Valopôle. Entendez bien qu'au niveau de nos conseillers et représentants du Conseil municipal, j'aimerais bien aussi entendre Mme le Maire, Mme VANDEPITTE sur ce sujet, parce qu'il s'agit d'un choix en fait, d'un choix politique. Donc entrons dans le vif du sujet. Je voudrais aussi que... je m'adresse non seulement aux citoyens mais aussi à ces représentants, ces administrés ici présents. Bon, M. Xavier BERTRAND n'est pas là, mais ici nous avons la présence de M. Alain GEST et aussi également d'un représentant de M. Xavier BERTRAND, que je sache, qui est là-bas sur ma droite. Non ?

**Renaud DUPUY**

Non.

**Patrick HASBROUCQ**

Non, je suis le directeur des unités industrielles chez Veolia.

**Intervention du public**

Ah ben enchanté Monsieur, voilà. Oui, d'accord, j'entends bien, on s'était vus la fois dernière d'ailleurs à ce propos. Oui, oui, d'accord. Donc pour revenir sur la position du Conseil et puis donc majoritaire, et donc de Mme VANDEPITTE, Mme le Maire, j'aimerais qu'elle puisse se positionner de manière objective en qualité de représentante des citoyens de la commune de Boves, et se positionner pour... se positionner pour un non ; j'entends bien, pour un non catégorique utile, qui représente bien ici la population de Boves. On va pas parler des termes techniques, vous maîtrisez parfaitement bien le sujet et à ce propos, vous avez ici M. Alain GEST, j'ai une question à lui poser : vous avez des friches industrielles sur la zone d'Or d'Amiens et je trouve anormal qu'on puisse déplacer le problème sur un seul territoire, sur la commune de Boves. Je comprendrai... je ne comprends d'ailleurs pas que vous ne puissiez pas prendre position, en tant que président d'Amiens Métropole, pour vous exprimer sur ce sujet. Entendez bien la population, Monsieur GEST ; entendez bien le mécontentement des gens. Projet privé contre partenariat privé, public, d'accord, j'entends bien, mais là c'est un refus catégorique. Pour terminer (confusion de voix), pour terminer (applaudissements), si je peux me permettre, pour terminer... pour terminer, si vous voulez bien, lorsque Mme le Maire prendra position, qu'en dernier lieu j'ai entendu du maire honoraire M. PARISOT dire que si ça doit se terminer devant le tribunal administratif, eh bien cela viendra de la responsabilité... pas des responsables politiques, mais de nous tous ici. Donc nous mettrons la pression sur Mme le maire, sur Mme VANDEPITTE, j'entends bien, et sur le Conseil, pour dire que c'est non.

**Renaud DUPUY**

Attendez, je... je... attendez, je...

### **Intervention du public**

Non, ce ne sont pas des menaces.

#### **Renaud DUPUY**

Si, si. Non mais Monsieur... Monsieur, on ne peut pas... on ne peut pas faire des menaces. On ne peut pas... alors, attendez. Voilà. Attendez, attendez, attendez, attendez, attendez, attendez, on va se calmer. Il n'y a pas de menace dans cette salle. On est dans un lieu... si, si, c'est une menace ! Donc Monsieur, c'est une menace, il n'y a pas de menace dans cette salle. On est dans un lieu de débat argumenté, il y a des avis qui s'expriment, il y a des... voilà, alors s'il vous plaît, voilà. Non, non, non, s'il vous plaît, s'il vous plaît ! Attendez, Madame le Maire, on ne prend pas la parole, on... s'il vous plaît... s'il vous plaît ! Attendez, Messieurs, Messieurs, Messieurs, Messieurs... alors, Messieurs, Messieurs... il y a deux choses... Messieurs... Messieurs, s'il vous plaît ! On arrête la réunion si on part sur cette base-là, c'est extrêmement... c'est extrêmement clair. Donc, suivant ce cadre, si vous avez un différend, vous allez le régler dehors ; ici, on est dans un lieu de débat, voilà, on est dans un lieu de débat où on ne menace personne. C'est assez clair. Maintenant, je redonne la parole à ceux qui veulent la prendre. Monsieur. Attendez, il y a plusieurs personnes qui veulent prendre la parole. Voilà, M. Alain GEST, Monsieur à côté après, d'accord ? Il a été interrogé directement donc il prend la parole. Mais après je vous donnerai la parole aussi. Allez-y.

#### **Alain GEST**

Bien. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si je suis là ce soir, c'est pour vous donner des éléments de réponse qui sont à ma disposition aujourd'hui. Je n'avais aucune obligation de venir ce soir. Amiens Métropole n'a pas été sollicité sur l'opportunité ou pas de faire ce dossier et donc je suis venu parce que je sais bien, je mesure, qu'il y a des interrogations légitimes, comme sur tous les projets, et notamment ceux qui touchent aux problématiques d'environnement.

Je voulais d'abord, donc ce que je veux vous dire, c'est vous donner les informations que moi je ressens ; maintenant, je pense que c'est très utile d'avoir des réunions comme ce soir, à condition qu'elles ne dégénèrent pas, parce que pour se positionner par rapport à un projet, il faut essayer de le regarder avec le maximum de, d'objectivité et de recul. Je voudrais vous rappeler à toutes et à tous, déjà pour commencer, que si nous sommes tous là ce soir, c'est parce que tous autant que nous sommes, nous produisons des déchets ; que ces déchets sont pour une part recyclés, et notamment notre usine de méthanisation joue un rôle important aujourd'hui – et ça va encore augmenter, je vais y revenir – mais qu'il y a effectivement, comme cela a été dit tout à l'heure, des déchets ultimes qui ne sont pas valorisables et qui sont enfouis dans des centres d'enfouissement techniques comme celui de la SECODE ; pas dans une décharge, dans un centre d'enfouissement technique. Ce n'est pas la même chose. Les décharges, c'est ce qu'on avait avant, un peu partout, disséminé sur le territoire, qui sont depuis d'ailleurs reconverties... ben je peux vous donner l'exemple

d'Amiens par exemple, la décharge, l'ancienne décharge de Saint-Maurice, aujourd'hui, on y installe une plateforme sur laquelle il va y avoir du photovoltaïque. Donc les anciennes décharges, à quelques rares exceptions près que je ne connais pas, il en existe peut-être mais ça n'existe plus. On a des centres qui traitent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux que, malheureusement, on ne peut pas mettre ailleurs. Et l'objectif, et c'est certainement l'objet, ça a été dit tout à l'heure et je confirme, l'objectif du projet ici c'est de diminuer le nombre de déchets ultimes. Ça a un double intérêt. Premier intérêt, c'est limiter ce que vous craignez, parce que comme vous, je ne suis pas technicien mais c'est vrai qu'on peut se poser des questions sur ce qu'on enfouit. C'est vrai. Donc moi, je ne suis pas étonné ni agacé par des réflexions de cette nature. Ce que j'essaye, c'est de regarder les choses avec le maximum d'objectivité. Le premier intérêt, c'est donc ça. Le deuxième intérêt, c'est qu'à l'évidence, il faut diminuer drastiquement le nombre de déchets ultimes, pour une raison par exemple purement financière – par exemple. Si cette année, nous avons été contraints de remettre le taux de taxe que vous payez sur les ordures ménagères au niveau de ce qu'il était en 2000, avant 2018, c'est-à-dire avant que nous ne le baissions, ce qui n'avait jamais existé dans l'histoire d'Amiens Métropole et surtout, de la plupart des collectivités de France ; si nous avons été obligés de faire ça, c'est parce que depuis 2020, la taxe qui a été évoquée tout à l'heure, la TGAP, est montée de 20 euros la tonne et elle sera en 2025 de 65 euros la tonne. Alors voyez, tout ce que l'on est obligé de mettre ensemble d'enfouissement technique, ça nous fait monter la facture, et donc tout l'intérêt de trouver des formules autres que du centre d'enfouissement technique tel qu'on le connaissait jusqu'à présent. Donc ça, c'est une première chose. Moi, je ne suis pas technicien, je ne suis pas capable de juger comme cela de la pertinence de tout ce qui est présenté. Ce que je sais, c'est que l'objectif va dans le bon sens.

Deuxième élément, j'ai lu dans certains... ce qu'on appelle le verbatim des réunions qui ont été faites, j'ai lu un truc dont je lui tords tout de suite le cou et ça me permet de répondre à Monsieur : il n'y a pas, il n'y a pas de... comment dirais-je, de... comment appelle-t-on ça ? Patrick, aide-moi, de, de zone friches pour investir, pour, pour construire des bâtiments. On me dit toujours : oui, vous avez des friches partout. Et je sais qu'il y a certaines personnes qui se répondent dans la presse et autres pour dire cela. C'est faux. C'est faux, notamment sur l'espace industriel nord. Il reste un bâtiment, libre depuis quelques semaines ou quelques mois maximum : tout le reste est occupé. Et je peux vous dire que s'il y en a, ça nous arrangerait bien en ce moment parce qu'on cherche à loger des entreprises qui ont des projets d'emploi importants et on n'y arrive pas. Bon. Moi, je ne suis pas de ceux qui négligent les emplois ; et au poste où je suis, refuser à une entreprise de s'implanter et de créer des emplois, je n'aime pas ça. J'ai déjà commencé à le faire pour...

### **Intervention du public**

(Inaudible)

**Alain GEST**



J'ai déjà commencé... il faut des emplois pour tout le monde, Mesdames et Messieurs. Il y a des emplois... si vous ne voulez pas que je parle c'est tout hein...

**Renaud DUPUY**

S'il vous plaît.

**Alain GEST**

Moi, je suis venu là volontairement. Si vous voulez pas m'écouter, vous êtes sûrs de vos convictions, c'est votre droit. Mais à ce moment-là, faut pas me poser la question. Je n'ai pas l'habitude de travailler sous la pression et donc je vous réponds et je vous donne les éléments. Et je vais m'adresser aussi à Veolia. Indéniablement, il n'y a pas de friches. Donc pour cette entreprise comme pour d'autres, n'essayons pas de dire : on pourrait aller à tel endroit, il y a la friche. Whirlpool point barre, et on s'en occupe. Je peux vous dire qu'on s'en occupe vraiment pour qu'elles soient réutilisées, sinon il n'y en a pas. Ce sont des racontars. Voilà.

Troisième élément. Quand c'est un projet de cette nature qui inquiète toujours, c'est pas la première fois et c'est pas la dernière non plus, il faut tout mettre sur la table. Moi, je regarde ce qui a été présenté ce soir comme des pistes d'études ou des propositions. Je trouve comme ça qu'elles sont intéressantes, je pense par exemple à dévier la circulation d'un lotissement qui n'est pas là depuis 50 ans. Je pense également, et ça je pense que c'est impératif, qu'il faut faire toute la lumière pour la population, pour les élus municipaux, pour les associations, sur la problématique des odeurs. J'ai connu une problématique de nature un peu comparable avec l'usine ROQUETTE. Il y avait à un moment donné, c'est vrai, et il y a encore, des odeurs. C'est une nuisance incontestable. Mais encore faut-il savoir si, véritablement, la nuisance a un rapport avec un risque de santé. Moi, je ne m'aventurerai pas à être aussi affirmatif que ce que j'ai entendu tout à l'heure.

**Intervention du public**

(Inaudible)

**Alain GEST**

J'habite pas loin de chez vous, en plus. Il se trouve que je voulais aussi évoquer un autre sujet parce que celui-là, il concerne directement l'intérêt d'Amiens Métropole ; et Amiens Métropole, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas été sollicité par l'entreprise Veolia sur un sujet qui est pourtant très important. À savoir qu'ici, on parle effectivement d'utiliser 50 hectares, et nous sommes dans le cadre d'une nouvelle disposition législative qui s'appelle le zéro artificialisation nette. Alors, ça l'air barbare comme ça, c'est très simple en fait : c'est que, lorsque vous prenez des terres agricoles supplémentaires, il faut normalement les compenser. C'est pas toujours faisable d'ailleurs, mais ça veut dire que d'ici 2030, il faut diviser par deux ce qu'on utilisait jusqu'à présent comme terres ; et d'ici 2050, ça voudra dire qu'il faudra faire zéro net, c'est-à-dire si vous n'avez, si vous avez pris des terres, il faut les

compenser. Nous allons... toutes les collectivités de France sont confrontées à cette problématique parce qu'il y a aussi du dévelop -... il y a d'abord de l'habitat ; pour faire de l'habitat juste... notamment comme vous l'avez ici à Boves, c'est-à-dire ce que les gens aiment bien en France, une habitation individuelle avec un jardin, etc., ça prend de la surface. Et puis il y a le développement économique. Je répète, moi, je ne sais pas refuser une implantation d'entreprise qui crée des emplois de toute nature pour donner du travail aux gens. Il y a encore, il y a beaucoup moins de chômage qu'avant mais il y en a encore. Il se trouve que ce zéro artificialisation nette va imposer à Amiens Métropole, comme à toutes les intercommunalités de France, un nombre d'hectares à consommer dans les années qui viennent, limité. Je n'insiste pas parce que pour arriver à ce chiffre-là, ça va être une négociation extrêmement complexe dans le cadre régional, puis dans le cadre plus particulièrement de ce qu'on appelle le pôle métropolitain qui va de Doullens **\*\* (01.33.19)** à Rouen, etc. Et ça, ça veut dire que... pourquoi ça nous intéresse les 50 hectares ? Ben c'est que c'est 50 hectares ! S'ils sont pris pour cela, ils vont s'inscrire dans l'ensemble des hectares auxquels Amiens Métropole aura le droit, ce qui veut dire que ce qui sera consommé pour cela ne le sera pas pour autre chose. C'est la raison pour laquelle moi j'attire vraiment l'attention de Veolia, sur la nécessité, en préparant ce dossier, de discuter avec Amiens Métropole sur ce sujet particulier. Parce qu'on peut faire aussi les ratios d'emplois à l'hectare, hein. Donc on regarde ce que cette affaire peut créer, indéniablement il y a des emplois créés, mais on est dans une période qui va durer, à moins qu'il y ait un renversement de situation auquel je ne crois pas du tout au niveau législatif. Ça veut dire que l'on va avoir nécessairement de moins en moins de terres agricoles à consommer. Et donc...

#### **Intervention du public**

Et c'est une bonne chose !

#### **Alain GEST**

Mais ça peut, ça peut être une bonne chose, mais quand vous êtes obligé d'en arriver à dire à une entreprise « ne venez pas », ou bien ce qui va arriver dans beaucoup de communes rurales, plus de développement d'habitations, je ne suis pas certain que tout le monde considérera que c'est une bonne chose, voilà. Même si sur le plan de l'environnement, je comprends. Bon, donc j'en termine. Je veux dire, c'est un point extr -... (Interruption) vous avez voulu que je m'exprime, je m'exprime. Encore une fois, je n'étais pas obligé. (Protestations du public) Attendez ! Vous allez avoir tout le temps de vous exprimer. Et il se trouve que ce sujet-là est un sujet qui nous préoccupe vraiment. Je ne pense pas que pour l'heure, d'ailleurs, les services de l'État qui sont extrêmement sourcilieux sur ce point aient donné l'autorisation à Veolia d'envisager ces 50 hectares, mais peut-être que ça va être donné... la réponse ce soir, et en tout cas c'était sur ces sujets-là que je voulais intervenir. Je me résume : techniquement, je pense que ça va dans le bon sens. Maintenant, il faut faire l'inventaire des choses. Sur le plan des nuisances possibles, il faut mettre tout sur la table, qu'on ait de la transparence maximale. Et puis le dernier point, c'est de regarder de près les problématiques d'utilisation d'hectares.

#### **Renaud DUPUY**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur, Monsieur, et après Monsieur en bleu, et après Madame derrière. Donc Monsieur d'abord. On va vous passer le micro, voilà, tu passes le micro, voilà. Allez-y, approchez-vous peut-être, comme ça ce sera plus simple pour récupérer... restez là pour qu'on récupère le micro s'il vous plaît, merci. Vous avez la parole.

#### **Intervention du public**

Oui, je vais essayer de traduire un agacement de façon pas trop agacée. Dans un premier temps, j'ai l'impression qu'on a noyé sous des termes techniques... moi, personnellement, je me suis endormi parce que j'entends... je ne suis pas un spécialiste en communication, mais j'entends beaucoup les mots « analyse », « suivi », « projet », « études ». Mais nous, le problème, le déficit de confiance qu'on a, habitants de Boves, c'est sur... c'est sur des problèmes où par exemple, on a entendu, mais ça j'ai pas pu évaluer le caractère nocif au niveau olfactif. On ne nous répond pas, en fait. On nous répond pas concrètement. Alors moi, j'ai pas de doute, je veux pas engager sur le terrain politique ou personnel et tout : ça, ça ne m'intéresse pas. Ce que ce que je veux dire, c'est que nous, pourquoi on est venus là ? Déjà, ça fait deux heures, il y a une seule personne dans la salle qui a parlé. Donc déjà, c'est contestable ça, et je sais que c'est pas facile à leader des débats comme ça, je le sais. Donc je ne vous accuse pas personnellement, mais... non, non, mais je sais, je sais que c'est difficile. Mais si vous voulez, nous, on n'a pas de concret ; on a les analyses des études, on a... on a rien de concret et on est dans la méfiance et dans la défiance. Et là, ce soir, vous ne nous avez pas convaincus.

#### **Renaud DUPUY**

D'accord, donc ça c'est clair, déjà, mais on va prendre d'autres questions. Non, on va essayer de vous répondre mais on va prendre la question de Madame qui avait levé la main. Voilà. Non, elle est derrière, derrière, derrière, derrière. Voilà, c'est Madame qui est là-bas. Voilà. Merci.

#### **Intervention du public**

Merci beaucoup. Je rejoins un peu ce que disait Monsieur, je suis particulièrement frappée par le fait qu'on vous parle d'un problème qui est le problème de notre village, potentiellement de vie dans un village où c'est dangereux pour notre santé, où ça pue au quotidien, ce qui est déjà une réalité parfois, et vous nous opposez du développement économique régional, des cycles, des pistes cyclables et un engagement avec les parties prenantes. C'est pas ça qui nous inquiète actuellement. Et ce qu'on voudrait, c'est qu'on comprenne la situation sur les nuisances, on voudrait qu'il y ait une étude indépendante qui soit faite sur les nuisances actuelles du site pour comprendre les dangers actuels auxquels on fait face. Et ensuite, on voudrait comprendre l'impact cumulé mais réel du projet avec le projet actuel. Qu'est-ce que ça veut dire pour nous, sur la nappe phréatique, sur notre santé, sur les odeurs, sur le trafic ? Avec des vrais chiffres, avec des vraies informations qu'on peut comprendre et analyser. Et j'ai un point technique. Vous avez fait une consultation volontaire, merci pour ça, et on voudrait comprendre aussi, s'il vous plaît : quel est le niveau ICPE – alors ça c'est un peu technique – de votre société et du coup, quelle est la procédure

légale qui vous oblige à nous parler et quels sont les délais qu'on a pour pouvoir s'exprimer légalement ? (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**

On va essayer de répondre sur du concret, peut-être. Alors... voilà, sur des éléments concrets. On n'a que deux micros, donc voilà, donc sur les éléments concrets, et après sur la procédure Madame, mais d'abord sur les éléments concrets, on va essayer de répondre très vite pour redonner la parole à d'autres gens et aller vite sur le débat.

**Intervention du public**

Alors, sur l'analyse, en termes de santé, il y a une analyse qui a été menée, on l'a dit tout à l'heure, avec les résultats qui peuvent être à disposition ; de toute façon, on ne s'en cache pas, elle est sur le site et elle est partagée au niveau de la CSS. Et les valeurs qui ont été mesurées pendant cette période d'analyse ont montré qu'on était en dessous des valeurs, ce qu'on appelle les valeurs toxicologiques de référence, et qui n'avaient pas d'impact sur la santé. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'odeurs, parce que le niveau d'odeurs est parfois plus perceptible que les niveaux de toxicologie. Ça, c'est sur la partie analyses, résultats par rapport au domaine de la santé, l'impact sur la santé ; et ce qu'on a proposé, effectivement, c'est de multiplier ce nombre d'analyses pour mesurer quatre fois par an cette... les trois indicateurs qui sont les traceurs de notre activité sur un centre de stockage.

Sur la partie ICPE, on est une installation classée par la protection de l'environnement, l'instruction va se faire de façon publique, où on doit faire un dépôt de dossier avec étude d'impact, étude de dangers, études de biodiversité, l'ensemble des paramètres, et y compris la santé, qui va être donc menée par des cabinets extérieurs, avec des mesures qui seront faites, des projections, avec des... des modélisations en termes de diffusion par rapport aux, aux, aux vents notamment. Ce dossier sera déposé, il sera instruit par les services de l'État, préfecture, DREAL, ARS, les services de secours, enfin bref, tous les services de l'État qui sont mobilisés pour instruire ce dossier-là, qui vont émettre des observations. Ça va passer en enquête publique, il y aura une enquête publique d'au moins un mois où vous allez avoir possibilité de voir tout le détail du projet technique, environnemental. Vous allez pouvoir déposer des observations, des questions, il y aura un commissaire enquêteur qui sera désigné, qui recevra l'ensemble des observations et il va faire un rapport qui va être ensuite envoyé au préfet. Et c'est le préfet qui, ensuite, donne ou ne donne pas l'autorisation d'exploiter sur ce type d'installation. Voilà.

**Renaud DUPUY**

Il y avait Monsieur... il y avait Monsieur là-bas, Monsieur... voilà, qui a levé la main depuis un petit moment, allez-y. Et puis après, Mme COPPENS ici au premier rang et puis Mme juste au deuxième rang. Donc on y va.

**Intervention du public**

Je voudrais donner un complément sur les nuisances aussi, parce qu'on a parlé beaucoup des nuisances olfactives et des nuisances liées au bruit engendré par les camions, et on avait aussi évoqué les nuisances concernant la ressource en eau, mais on n'a pas de... on n'a rien de concret. On a juste signalé qu'il pouvait y avoir un problème d'infiltration et de pollution de la nappe. Moi, je voudrais apporter un témoignage, c'est que j'habite dans la vallée de Boves, entre l'Avre et la Noye, et depuis une vingtaine d'années, brutalement, j'ai constaté que l'eau de mon étang, qui était alimenté par une source, est devenue couleur rouille marron. J'en ai fait état au syndicat des canots qui gèrent les canots de Boves, et on m'a répondu qu'il y avait eu des analyses de faites et qu'il y avait rien de dangereux, voilà. Seulement, cet état de fait perdure. J'ai aussi, et on est plusieurs dans ce cas-là, des pompes dans la, dans la nappe qui alimentent des pompes à chaleur, et les filtres des pompes à chaleur se sont complètement bouchés. Et donc... c'est un phénomène qui est apparu brutalement il y a une vingtaine d'années et qui perdure, et j'aurais aimé savoir s'il y a des études pour savoir si ça a un lien avec... voilà.

#### **Renaud DUPUY**

Alors, je passe... allez, je vous passe le micro.

#### **Patrick HASBROUCQ**

Je pense qu'Emmanuel KETELS va vous le confirmer. Depuis 50 ans, on a des piézo, des... au niveau des forages sur les... sur les nappes phréatiques, et on mesure depuis donc 50 ans la qualité, et je vais te laisser le soin de donner le résultat.

#### **Emmanuel KETELS**

Effectivement, on a un réseau de piézomètres ; des piézomètres, ce sont des forages, des trous verticaux, circulaires, qui sont... qui vont jusqu'à la nappe phréatique, et effectivement, il y a des analyses semestrielles en hautes et basses eaux, c'est l'obligation réglementaire que nous avons, donc deux analyses par an et qui mesurent la qualité sur ces sept piézomètres. Bien entendu, on ne se contente pas de mesurer uniquement la qualité aval ; six de ces sept piézomètres sont basés en aval, mais un de ces piézomètres est basé en amont hydraulique de l'écoulement de la nappe – qui s'écoule évidemment, vers effectivement la vallée de l'Avre. Sur ces six, ces sept piézomètres, il n'y a aucun marqueur de pollution de notre activité depuis 50 ans. Et ça, on peut l'affirmer, les analyses sont disponibles. Je sais qu'on parle beaucoup d'analyses mais c'est... c'est quand même le cœur de notre activité de pouvoir contrôler nos rejets, que ce soit des rejets d'eau, que ce soit des rejets d'air, et la DREAL nous contrôle aussi de manière inopinée, y compris sur les réseaux piézométriques. Voilà, ils missionnent un laboratoire qui arrive de manière complètement inopinée sur notre site avec un courrier : « Nous sommes missionnés par la DREAL, mettez-nous à disposition les piézomètres », et ils réalisent leurs analyses eux-mêmes.

#### **Intervention du public**

Où peut-on regarder les résultats ?

**Emmanuel KETELS**

Alors, bien entendu, donc on a dit qu'on allait vulgariser ça davantage en mettant ça en exposition sur un site internet. Aujourd'hui, les communes de Sains-en-Amiénois et Boves disposent du rapport annuel d'exploitation ; c'est une version papier assez costaud puisqu'il y a toutes les analyses dedans, mais elle est à disposition du public.

**Renaud DUPUY**

Et donc ce que... il y a une Madame derrière qui avait levé la main. Donc le micro arrive, Madame. Attendez... voilà.

**Intervention du public**

Bonsoir à tous. Alors moi, je vais m'exprimer pour un sujet qui m'intéresse encore plus que le coût de l'immobilier qui va découler effectivement des nuisances olfactives que ce projet va évidemment apporter : c'est la population qui n'est pas présente ici ce soir mais qui est pourtant un habitant bovois sur cinq, c'est nos enfants. Ma seule préoccupation fondamentale, c'est celle de beaucoup de parents puisqu'on est beaucoup de cadres avec beaucoup d'enfants, il y a des crèches, il y a des écoles à Boves, et on parle quand même de gaz dont certains sont certes en dessous des seuils, j'ai bien compris, mais cancérigènes, neurotoxiques, enfin pas des choses qui sont très gentilles pour la santé. Montrez-moi l'étude qui, à ce jour, prouve que c'est... parce que vos employés sont des adultes ; moi, je parle d'enfants qui sont exposés parfois douze heures par nuit à ces produits. Montrez-moi l'étude qui, effectivement, avec certitude, prouve que ça n'a pas d'impact sur les embryons, sur le développement fœtal des femmes enceintes bovoises et des alentours, sur le développement des nourrissons qui sont plus sensibles que les autres. Quand je lirai cette étude qui le garantira, eh bien je serai rassurée. En attendant, je pense qu'il faut appliquer un principe de précaution sur les, sur les enfants qui sont notre devenir. Et... j'ai pas entendu ni lu ces éléments-là dans ce qu'on nous a apporté, sauf erreur de ma part. Voilà la seule raison pour laquelle je me suis déplacée ce soir.

**Renaud DUPUY**

Vous avez peut-être des...

**Intervention du public**

Je rajouterai juste, je connais les seuils d'études. Je rappelle qu'il existe aussi les effets cocktails. On est dans des campagnes où il y a plein de, d'autres... de choses qui circulent dans l'atmosphère et on parle de plusieurs gaz à effet toxique. Est-ce qu'il y a une évaluation de l'effet cocktail, sur cette zone localement, de l'ensemble de ce que respireront nos enfants dans les années à venir ? Merci.

**Guillaume COSSEZ**

Alors, il est important qu'on fasse la lumière et qu'on donne de la transparence. S'il y avait des effets de cause à effet, les autorités qui nous contrôlent régulièrement auraient déjà appliqué, au-delà d'un principe de précaution, une interdiction d'exploiter.

#### **Intervention du public**

Montrez-moi les études qui prouvent cela, effectivement.

#### **Guillaume COSSEZ**

Attendez. Déjà, je vous donne une... aujourd'hui, ce sont des installations qui sont contrôlées. Il y a une réglementation. Aujourd'hui et demain. Il n'y aura pas d'absence de réglementation. La... on entend en fait toutes les inquiétudes qu'il y a, c'est pour ça que c'est important qu'on... ce groupe de travail qui va permettre de comprendre, alors j'entends que c'est très technique, mais hélas c'est un métier qui est technique, donc on a besoin quand même de se plonger dedans pour bien comprendre ce qui s'y passe. Aujourd'hui, encore une fois, ces documents sont publics, disponibles. Vous ne le savez peut-être pas, mais c'est l'objet des commissions de suivi de site diligenté par la préfecture, avec le résultat de nos analyses, le bilan de nos exploitations. Au-delà de ça, quand il y a des problématiques de cet ordre-là sur une activité comme celle-ci qui n'est pas unique en France, il y a l'ARS qui peut se doter du sujet. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on n'est pas fermés dans le cadre du groupe de travail, à avoir... parce qu'on est parti pris et partie prenante. On est juge et partie. Donc c'est évident qu'à chaque fois qu'on va vous dire quelque chose, nous croire... on parlait de confiance tout à l'heure donc on est prêt, on est prêt à ouvrir, à ouvrir nos portes. On le fait au travers de nos journées portes ouvertes, je pense que les retours sont plutôt satisfaisants quand on voit ce qu'on fait et... on est très ouverts là-dessus. Donc des études, il y en a... des études sanitaires, il y en a qui existent hein sur les impacts, qui sont générales, qui sont générales sur... produites par...

#### **Intervention du public**

Sur les enfants ? Venez-nous la montrer alors.

#### **Guillaume COSSEZ**

Alors, pas spécifiquement...

#### **Intervention du public**

J'entends votre engagement à nous la montrer cette étude, de l'impact de ces gaz neurotoxiques sur les enfants. Trouvez-la, lisez-la-moi, et après je serai en toute confiance.

#### **Guillaume COSSEZ**

S'il y a des cas... vous connaissez des cas ? Vous connaissez des... ? Bon. Non, mais c'est pour savoir s'il y avait des cas identifiés parce que pour le coup, on ne serait pas au courant. En tout cas, le rôle de l'ARS est aussi dans un dispositif de surveillance, quand il y a des pathologies qui sont...

**Intervention du public**

Donc il n'y en a pas d'étude alors.

**Monsieur Guillaume COSSEZ**

Pardon ?

**Intervention du public**

Donc vous l'avez pas cette étude, vous l'avez pas en connaissance.

**Guillaume COSSEZ**

La littérature elle est très large donc je ne peux pas vous dire là est-ce qu'il y en a une ou est-ce qu'il n'y en a pas. Je ne peux pas savoir hein.

**Renaud DUPUY**

C'est l'objet, c'est justement l'objet de mettre en place ce groupe de suivi, pour travailler sur ça. Et donc il y aurait peut-être des avis complémentaires sur ces questions-là. Madame avait la parole et après il y a quelqu'un qui a levé aussi... Monsieur, voilà. On y reviendra, et Monsieur là derrière. Donc on reviendra au Monsieur puis vous. D'accord, allez-y.

**Intervention du public**

Alors désolée, je vais revenir sur le sujet d'avant, sur le processus IPCE...

**Renaud DUPUY**

ICPE.

**Intervention du public**

ICPE, pardon. Vous avez fait tout le... pardon, vous avez fait tout le... vous nous avez expliqué toutes les étapes jusqu'au préfet. Il manque pas l'étape en passant par la mairie ? Où est-ce que... ? Où est-ce que le PLU il entre là-dedans ?

**Guillaume COSSEZ**

C'est dans la période d'enquête public, qui va durer un mois voire six semaines, donc ça se passe dans toutes les mairies avoisinantes. Ils vont avoir le dossier qui sera déposé à la disposition de tous les habitants et de toutes les habitantes ; ils pourront déposer sur un registre, il y aura un registre dans chacune des communes concernées, où ils vont pouvoir présenter toutes leurs observations, leurs questionnements, etc. Et c'est le commissaire enquêteur qui va faire lui la synthèse, qui va ensuite présenter à l'instance donc de la préfecture et puis à la DREAL, l'ensemble des éléments. Et c'est in fine le préfet qui délivre ou non le dossier, enfin, l'autorisation d'exploiter. Voilà. Donc il y aura bien une consultation là-dessus.

**Renaud DUPUY**



Mais... mais... mais il y a une question particulière de Madame... sur le PLU.

**Guillaume COSSEZ**

Excusez-moi, il y a une question sur le PLU. Attendez, je vais répondre parce qu'effectivement, quand on fait une demande d'autorisation pour une installation classée, on doit démontrer de la, ce qu'on appelle la maîtrise foncière. Maîtrise foncière, ça veut dire qu'on a la possibilité de... enfin, ce terrain, on a l'autorisation d'y accéder, soit parce qu'on le loue, soit parce qu'on est propriétaire, et il doit être compatible au plan local d'urbanisme. Évidemment. Aujourd'hui, c'est une zone agricole, donc il n'est pas compatible. Donc la maîtrise foncière, encore une fois, nous sommes bien en amont des processus de dépôt et d'enquête publique dans le cadre de cette concertation, et donc le PLU n'est pas compatible. Tant qu'il ne sera pas compatible, nous ne pourrons pas trouver la maîtrise foncière et déposer le dossier. C'est très clair.

**Renaud DUPUY**

Merci... merci. Merci ! Il y a des gens qui veulent s'exprimer mais ça c'est votre question. Monsieur veut s'exprimer donc je vais donner la parole à Monsieur.

**Intervention du public**

Deux choses, justement. À propos de Mme le Maire, j'avais cru comprendre que suite à la première intervention, elle s'était levée pour causer, M. GEST a parlé et elle s'est rassise. Donc peut-être qu'il serait intéressant que Mme le Maire s'exprime maintenant. Maintenant, je voulais simplement aussi repréciser une chose. M. GEST tout à l'heure a émis un souhait de concertation entre Amiens Métropole et Veolia. Qu'en est-il de cette main tendue ? Est-ce que Veolia rebondit, est-ce que Veolia va effectivement concerter avec Amiens Métropole ou pas ?

**Renaud DUPUY**

On va répondre à la question. Il y a Monsieur qui voulait parler donc je lui donne la parole. Voilà, je lui passe le micro.

**Intervention du public**

Bon, moi je vais être court. Je voudrais savoir, vos mesures d'odeur : à quel moment de la journée ? Parce que si vous ne savez pas, moi je dors très peu, quatre à cinq heures par nuit ça me suffit ; mais des fois, c'est les quatre ou cinq heures où ça sent pas bon. Donc vous me fournissez un olfactomètre, et moi je vous les fais les mesures. Il y a pas de problèmes. (Applaudissements) J'ai une deuxième remarque, c'est par rapport au trafic de camions. Vous avez dit qu'il y aurait 70 camions de plus par jour ; bon, moi j'ai compté 80 mais on va pas se battre pour 10 camions. Donc 70 camions, on va partir sur une amplitude de dix heures de trafic, c'est à peu près ça ? Donc ça fait sept camions à l'heure, donc ça fait un camion toutes les huit minutes, en sachant qu'ils passent à charge et à vide, ou à vide et à charge parce que c'est pas un camion-poubelle qui va venir chercher les, les éléments que vous aurez... que vous aurez valorisés. Donc ça nous fait un camion toutes les quatre minutes, en plus de ce

qui se passe actuellement. Parce que c'est facile de dire 70 camions par jour, mais quand on le ramène à la minute, moi je suis pas riverain mais je me mets à la place des riverains. Et pour Monsieur BRARD qui dit que ça va rien changer, il aurait peut-être dû venir aussi à Boves à 4 heures du matin un jour où ça sent pas bon. Il aurait vu si ça dévalorise pas une maison. Merci. (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**

Attendez, attendez... attendez. On va faire comme ça, on va passer une troisième question à la personne qui a levé la main. On va répondre aux questions et après je reviendrai vers vous, d'accord ?

**Intervention du public**

Alors tout simplement, moi je m'étonne que ce soit une entreprise privée qui vienne nous parler des déchets. Moi j'aurais souhaité... je fais partie de d'une association, que ça soit en fait le service public, c'est-à-dire en fait nos élus qui présentent un cahier des charges pour la gestion des déchets, parce qu'on sait très bien que les déchets, il faut bien les gérer et que c'est un élément du service public à gérer, d'une certaine manière, et je suis surpris que ce soit une entreprise privée qui vienne avec un process industriel, qui cherche à faire des économies d'échelle, donc qui est grandiose, gigantesque, eux-mêmes, du coup eh bien odeurs olfactives, camions, alors que normalement, si c'était géré par la Communauté de communes d'Amiens Métropole, par exemple, si c'était géré par les communes, par les élus qu'on a élus, il y aurait là une recherche de protéger les citoyens. C'est nous qui les avons élus, les élus. Et je demande à ce qu'on soit protégés, en tant que citoyens, d'une certaine manière, et non pas à subir finalement un process industriel qui va nous amener des odeurs, qui va nous amener en fait aussi une charge de camions comme jamais, d'une certaine manière, ici sur Boves. Déjà on a une charge de camions avec Amazon, mes copains qui habitent sur le nord de la commune de Boves nous le disent, on a été pétitionnés, on a bien vu qu'effectivement les gens se plaignaient des camions qui passent avec Amazon, d'une certaine manière. Demain, ça va s'amplifier de l'autre côté, on va être nous, en tant que commune, dans un étai et les élus sont là que pour constater. Moi, je souhaite que les élus prennent en charge le problème des déchets et non pas que ce soit que Veolia ; et que Veolia, finalement, il y a un cahier des charges venant des communes permettant en fait de protéger les citoyens. (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**



On va répondre. Il y a trois questions qui ont la main tendue de l'agglomération vis-à-vis de Veolia. Ça, c'est la première question, mais Mme le Maire, oui c'est une réunion publique organisée par Veolia, à prendre la parole si elle en a envie. Il y a des questions sur quand fait-on les mesures d'odeur et sur la question du trafic, je pense qu'on a... il faut préciser les mesures et puis après, il y a la question de la gestion du service public des ordures ménagères.

**Guillaume COSSEZ**

La première question était sur la main tendue...

**Renaud DUPUY**

... pour une concertation avec Amiens Métropole.

**Guillaume COSSEZ**

La concertation, alors... Amiens Métropole fait partie de nos partenaires, de nos clients. C'est évident, c'est évident, bien sûr, que... qu'on discute sur ces sujets-là, au même titre que le pôle du grand Amiénois, sur les sujets où il y a la compétence du schéma de cohérence territoriale, avec lequel on a bien sûr annoncé ce projet, dans un contexte de mise en place de cette loi issue de la Loi climat et résilience, qui instruit le principe du zéro artificialisation nette, pour lequel des amendements, des projets d'amendements sont aussi en cours régulièrement, on peut parler des grands projets nationaux sur le canal Seine nord, qui a mis un compteur un peu spécifique sur ce type d'ouvrages, donc il y a des... ce sont, ce sont encore des dispositions qui vont évoluer dans le temps. Aujourd'hui, sur la surface globale, en réalité, encore une fois ce sont huit hectares artificialisés donc ce ne sont pas les 50, et on l'a vu lors des ateliers et pendant la journée portes ouvertes, on a aussi des ambitions de renaturation des espaces qui ont été utilisés pour arriver à un bilan qui est quand même neutre sur la consommation de foncier. Pour moi, c'est pas pris en compte non plus dans cette loi. Donc il y a... c'est encore une fois technique, c'est... c'est un projet qui va évoluer dans le temps et il y a une vraie difficulté d'application. Et on travaillera avec Amiens Métropole, bien sûr.

**Renaud DUPUY**

Alors, après, il y a deux questions assez courtes. Parce que Monsieur trouve que la nuit, il y a une difficulté. Ça, c'est la première question. Et la deuxième question, c'est le trafic routier et le nombre de camions. Et puis il y a une troisième question sur pourquoi pas une gestion publique des déchets et est-ce que... comment ça se fait que ce soit un opérateur privé qui vienne nous parler. Voilà.

**Guillaume COSSEZ**

Alors, je vais être assez court sur les études sanitaires.

**Renaud DUPUY**

Oui, on va essayer d'être très court parce qu'il y a trois autres questions donc on va essayer d'aller vite, voilà.

**Guillaume COSSEZ**

Donc ces études sanitaires sont réalisées en limite de propriété du site, là où elles sont les plus impactantes. Ces études sont faites par des laboratoires indépendants. Je vais en citer deux : je vais citer Socotec ou Apave, il y en a d'autres et elles sont réalisées durant trois semaines, 24 heures sur 24. Voilà, pendant trois semaines en fait, le premier jour ils déposent leurs appareils en limite de propriété et ils viennent les rechercher trois semaines après.

**Intervention du public**

Vous êtes prévenus ?

**Guillaume COSSEZ**

Pardon ?

**Intervention du public**

Vous êtes prévenus de leur venue ?

**Guillaume COSSEZ**

Oui, forcément. (Protestations du public) Forcément. Ben non mais je pourrais vous dire le contraire, mais ça serait idiot de ma part. Oui, bien entendu, c'est un prestataire extérieur. Attendez, on est sur une installation classée. Donc par exemple, les gens qui interviennent sur le site, il y a un plan de prévention – par exemple, rien que ça. Donc forcément, oui, on est prévenus de leur intervention.

**Renaud DUPUY**

Alors après, sur la question du trafic routier. Il y avait une question sur le trafic routier et puis une question plus générale sur la philosophie de gestion des déchets, comment ça se fait que ce soit privé. Allez-y.

**Guillaume COSSEZ**

Oui, alors le trafic routier... vous l'avez apprécié, effectivement, 80 véhicules. En réalité, il y a ce qu'on appelle du fret retour, donc des camions qui viennent... alors, je parle pas des camions-poubelles, je parle des camions qui viennent livrer, ils sont aussi rechargés dans, dans l'étude d'impact qu'on a faite, c'est pour ça qu'on baisse à 70. Donc votre compte est bon, globalement, mais on a apprécié dans le cadre du dossier par rapport au trafic global. De mémoire, je crois que ce sont 3 800 véhicules jour sur l'axe Cany-Boves, ça doit être plus de 7 000 sur, sur l'avenue principale de Boves. Voilà, donc on l'a mis en pourcentage mais effectivement, je peux pas vous dire le contraire, c'est... c'est dans la capacité maximale de site, voilà l'impact maximal. Encore une fois, on a des voies d'amélioration ici à étudier. Et de contournement. Sur les...

**Renaud DUPUY**

Gestion public/privé, pourquoi ce sont des privés qui gèrent les déchets alors que... après je vous donne la parole.

**Guillaume COSSEZ**

Alors, public/privé... pourquoi ? Votre question est intéressante, mais on répond à des cahiers des charges des collectivités dans le cadre d'appels d'offres. Ça, déjà... bon. Vos... les élus prennent des dispositions dans le cadre des appels d'offres pour définir un certain nombre de dispositions à respecter, et même en matière d'emploi sur des niveaux d'insertion, par exemple. Après, ça, on va le retrouver dans n'importe quelle activité où on va avoir l'histoire des privatisations, des opérateurs privés qui ont des capacités

d'investissement, d'innovation pour accélérer aussi les activités. Donc ça fait partie du... voilà, du monde des affaires relativement classique, d'avoir ce type de fonctionnement. Et encore une fois, on n'est pas fermés sur des projets, celui-là ou d'autres, à faire des partenariats publics/privés aussi en termes d'investissements.

**Renaud DUPUY**

Merci. On va passer la parole à Monsieur.

**Intervention du public**

Bonsoir à tous, je suis un des rares agriculteurs du village, puisqu'on est un peu moins d'une dizaine. Et puis, de ce que je vous entends, finalement vous n'avez qu'un mot à la bouche aussi, c'est le contournement du site. Alors vous partez peut-être du principe que le foncier n'est pas un problème : eh ben écoutez, moi je vais, je vais parler pour, pour ma part et pour mes collègues, on n'est pas forcément prêts non plus à donner notre foncier. Notre métier n'est pas un loisir. Vous m'amputez d'une partie du foncier, c'est une partie de mes revenus. Il faut quand même bien en prendre conscience. D'autant plus qu'il y a une quinzaine d'années, la rocade pour la SECODE a déjà agrandi l'ouvrage existant et, pour ma part, j'ai été amputé sur six parcelles. D'ailleurs, je voulais rebondir là-dessus pour la Métropole mais M. GEST est parti. Pour ma part, j'ai toujours pas été payé depuis 17 ans. (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**

Bon, mais il y aura un compte rendu, il y a un enregistrement, il y aura un compte rendu exhaustif, ça sera transcrit, bien évidemment. Madame, vous vouliez poser une question ? Non, je vous réveille pas, non, c'est pas grave. Allez-y.

**Intervention du public**

Je ne voulais pas poser de question personnellement mais je voulais simplement m'exprimer en tant qu'habitante de Boves et j'estime que nous, déjà, on nous a rien demandé. Déjà, je comprends même pas pourquoi il y a ce site, enfin bon bref. Et puis nous tout ce qu'on voit, c'est parce que moi les termes, tout ça, tout ce qui est dit toute la soirée, moi j'y connais rien du tout ; franchement, honnêtement, moi je suis une simple ouvrière, moi les termes ça m'intéresse pas. Moi, tout ce que je vois, c'est que le soir, le matin, j'ai toujours des odeurs quand j'ouvre mes fenêtres, je peux plus dormir les fenêtres ouvertes. D'ailleurs, les animaux, on sait même pas si les animaux, il y a des impacts dans les étangs et tout ça, hein. Est-ce qu'il y a des impacts ? On ne sait pas, hein. Enfin, il y a plein de choses qui se passent. Enfin moi, je trouve qu'en plus, ma maison, si je veux la vendre, qu'est-ce qui va se passer ? On n'en sait rien du tout. Moi, je trouve ça inadmissible. Et puis de toute façon, on recycle, on recycle, on recycle, mais en fait... je ne suis pas vraiment convaincue qu'on fasse des économies plus, donc de toute façon... voilà... donc...

#### **Renaud DUPUY**

C'est votre avis et c'est bien de l'exprimer, on est là pour ça. Monsieur et après on va répondre aux questions. Monsieur.

#### **Intervention du public**

Oui, moi j'ai aucun doute sur le fait que Veolia respecte les normes. Les normes, on en a connu pour l'amiante par exemple, juste... donc que vous fassiez votre travail correctement, j'ai pas de doute là-dessus. Maintenant, oui, dans Boves ça pue. Moi, je m'interroge pourquoi, au cœur de la commune de Boves, de Saint-Fuscien, de Sains-en-Amiénois, il n'y a pas des, des appareils qui mesurent les odeurs. Pourquoi ? C'est quand même étrange.

Le point suivant, c'est pour la municipalité : on est dans un endroit qui s'est construit contre l'avis des Bovois, je tiens à le préciser, et moi je demande solennellement à la municipalité d'organiser un référendum pour ou contre le projet. (Applaudissements) Voilà, et la municipalité, derrière, prendra ses responsabilités. Voilà.

#### **Renaud DUPUY**

On va répondre et puis après, il y a deux personnes voilà. Donc, il y a une première intervention sur la déviation et sur l'impact agricole qui pourra... si on fait un nouveau contournement ; ça, c'est une chose. Et puis après, Madame a pu donner un avis, je pense qu'il n'y a pas de réponse. Et Monsieur repose une question, des odeurs et ainsi de suite. Guillaume ?

#### **Guillaume COSSEZ**

Oui, sur, sur l'impact agricole, on entend complètement ce que vous dites et c'est une vraie préoccupation. C'est pour ça qu'on dit que ça doit être de la consommation résolue et limitée du foncier. J'ai parlé de renaturation : on est aussi en relation avec la Chambre d'agriculture dans le cadre de ces projets-là, pour faire émerger des projets aussi innovants, que ça soit sur le site existant – il y a toujours ces soucis aussi, ces interrogations sanitaires, on ne peut pas faire n'importe quoi – mais il y a des projets aussi à réaliser. Et quand je parle

de revenir à un bilan qui serait neutre, c'est en utilisant ces espaces, en les remettant dans une vocation agricole. Donc oui, j'entends sur votre métier, et notre logique elle est bien de limiter et de supprimer l'impact au final par ce bilan neutre. Sur le contournement, enfin, c'est contournement et aménagement ce que j'ai dit ; l'étude, c'est les deux, donc je... on vous présente des pistes de réflexion.

**Renaud DUPUY**

Et donc il y a une question de Monsieur en dehors du référendum, il y a une question de Monsieur sur pourquoi il y a pas des appareils de mesure... est-ce qu'on peut mesurer ou est-ce qu'il y a pas des appareils de mesure dans les centres-villes, et tout ça pour essayer... voilà.

**Guillaume COSSEZ**

Alors, il y en a pas à Boves, donc je ne comprends pas, je comprends pas la question des appareils de mesure. Il n'y a pas d'appareils ; aujourd'hui, on fait des campagnes de mesure en limite de propriété. Voilà, il n'y a pas d'appareils de mesure. Par contre...

**Renaud DUPUY**

Il demande des appareils de mesure dans le centre des villages. Voilà, c'est ça.

**Guillaume COSSEZ**

Dans le centre des villages...

**Renaud DUPUY**

Comme à Toulon, mais pour les odeurs.

**Guillaume COSSEZ**

Encore une fois, c'est... le groupe de travail doit aussi permettre de répondre à ça : on va pas, on ne va pas chercher à polémiquer sur les odeurs parce qu'on assume notre responsabilité sur le risque d'émissions olfactives. Néanmoins, il y a un constat qui nous étonne, de la recrudescence sur Boves, pas forcément à la même hauteur sur des communes avoisinantes, des signalements qui ont lieu avec des conditions météo qui sont complètement contraires... c'est pour ça qu'il faut travailler le sujet. Il faut le travailler. Nous, notre seul... notre seul intérêt, c'est de supprimer cette nuisance. Si on avait le moyen de le faire tout de suite, on le ferait. Pourquoi on irait chercher à maintenir une nuisance qui met en péril un projet qui a un enjeu environnemental comme ça ?

**Nathalie COPPENS**

Alors pourquoi il y a des nuisances ?

**Renaud DUPUY**

Attendez, attendez, Madame, Madame... Madame COPPENS... il y a des gens qui ont la parole. Je vous la redonne juste après mais il y a des gens qui ont demandé la parole. Monsieur ici et après Monsieur là-bas. Et encore Monsieur derrière.



### **Intervention du public**

Alors, juste avant de revenir sur le fond, moi je vais quand même revenir sur la forme. Il y a, vous l'avez marqué, 1 500 flyers qui ont été distribués dans la commune de Boves. A priori, il n'y a rien eu dans les autres communes, on n'est qu'une centaine ; à Sains il n'y a pas eu, à Cottenchy il n'y a pas eu, à Cany il n'y a pas eu, et je ne prends que quatre communes. Faut un camp donc sur les douze communes. Donc là déjà, il y a un problème de forme. Sur le fond, je pourrais venir sur le, sur le gaz, et je ne suis pas ingénieur chimiste. Le verbatim sur le gaz qui descend le matin, voilà. Ma seule expertise c'est pilote de montgolfière, on utilise beaucoup le gaz, on a beaucoup de formation sur le gaz et encore, je vous dis : je ne suis pas expert. Mais il y a des choses à creuser. Le fameux... alors le méthane, pour moi on est d'accord, pas de toxicité. Le H<sub>2</sub>S, on l'appelle aussi le gaz des égoutiers. Quand, il y a quelques années, je crois que c'était en 2005 dans les Côtes-d'Armor, peut être certains vont s'en souvenir, un cheval est mort et le cavalier est mort, c'était de la putréfaction de, d'algues vertes. C'est a priori le même gaz. Voilà. Et puis sur les camions, alors moi j'aimerais qu'on me donne des informations réelles. J'ai posé une question sur le trafic, on m'a dit... alors, j'ai repris, je reprends mes notes : 200 camions... 200 camions jour. Quand on le ramène à l'année, ça en fait 52 000, aller ou retour. Si on remultiplie, allez, ça fait 100 000. Je comprends que la route entre Cany et Boves soit complètement défoncée. Et qui paie ? Le Conseil départemental, donc nos impôts. Donc là, il y a... il y a beaucoup de problèmes.

### **Renaud DUPUY**

Il y a plusieurs questions. Monsieur... vous... vous y répondez et après je vais voir Monsieur qui avait une question à poser.

### **Guillaume COSSEZ**

Je... sur le gaz... sur le gaz, sur les odeurs. Encore une fois, je... le groupe de travail doit faire, aider à faire la lumière là-dessus. On a des constatations, je vous l'ai dit, qui sont aussi différentes. On peut pas dire qu'on est non plus les seuls émetteurs, on doit travailler à savoir ce qui se passe, ce qu'il se passe. Je suis d'accord.

### **Intervention du public**

(Inaudible)

### **Guillaume COSSEZ**

Si on avait la réponse, franchement, on l'aurait fait. Mais c'est pour ça qu'il faut travailler sur la nature, la nature de l'odeur, sur ses, ses localisations. Le groupe de travail doit avoir lieu ; on le propose pour, justement pour ça, c'est... principalement.

### **Renaud DUPUY**

Alors, Monsieur d'abord, après Mme COPPENS qui avait une question, et après Monsieur...

### **Guillaume COSSEZ**

Attendez, j'ai pas répondu sur le trafic routier. Le trafic routier, ça, c'est... ça rejoint exactement ce qu'a dit le Monsieur précédemment sur les calculs...

**Intervention du public**

52 000, 52 000 par an.

**Guillaume COSSEZ**

Oui, ça doit être ça, oui.

**Intervention du public**

Et donc c'est aller et retour ? Parce que les camions...

**Guillaume COSSEZ**

Le trafic s'apprécie, c'est... est apprécié de deux manières. La première manière, c'est les passages sur l'axe Cany-Boves, vu qu'il y a un comptage qui existe. La deuxième manière, celle qu'on maîtrise, c'est le nombre d'entrées. Donc on l'a fait uniquement là-dessus. Donc tout ce qu'on vous a écrit, c'est...

**Intervention du public**

D'accord, donc c'est bien le calcul. Je fais préciser, c'est bien le nombre d'entrées 52 000 chez vous et les camions ils s'évaporent pas dans la nature donc ils repartent, donc on arrive à 100 000. Parce que quand on le ramène à l'heure, c'est pas grand-chose.

**Guillaume COSSEZ**

Vous ne tenez pas compte des camions qui sont rechargés aussi.

**Intervention du public**

Mais comme je vous donne des éléments, des estimations...

**Guillaume COSSEZ**

On vous l'a donné en estimation, en pourcentage... en pourcentage et en entrées. On l'avait vu.

**Renaud DUPUY**

Alors, bon, on va continuer. Il y a Monsieur qui veut prendre la parole, il y a Monsieur qui veut prendre la parole, il y a une dame là-bas et quelqu'un au fond.

**Maxime GOMBART**

Merci. Bonjour à tous, Maxime GOMBART, je suis le président de l'association de chasse des marais de Boves. Madame a évoqué une problématique sur la faune sauvage il y a quelques instants. Je peux vous confirmer qu'il y a bien des impacts sur la faune sauvage, notamment par la présence de goélands par dizaines de milliers tous les jours, les petits lièvres, les petits faisans, entre autres, les espèces protégées également. Ça c'est pour toute la petite faune de plaine. Il y a aussi l'impact sur la faune piscicole, sur les milieux de Boves, milieu

Natura 2000. On a quand même quelques hectares en gestion, les dizaines de milliers d'oiseaux sont là quotidiennement. C'est une... c'est une problématique à laquelle vous n'avez pas... que vous n'avez pas solutionnée. Alors, c'est une problématique environnementale, certes, ça peut vous paraître petit, sauf que cette problématique de présence des oiseaux amène, a amené une problématique de grippe aviaire en novembre 2022 ; problématique de grippe aviaire partout en France, y compris dans le département, y compris ici. Grippe aviaire, c'est des abattages de volailles,. Donc un impact économique. Tout à l'heure, on parlait d'emplois, c'est un impact économique également. Et puis cette problématique de grippe aviaire qui est une zoonose, dois-je vous rappeler, Messieurs les cadres de chez Veolia, qu'une maladie peut passer de l'homme, enfin de l'animal à l'homme. Je vous remercie. (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**

Monsieur ?

**Intervention du public**

Je voudrais simplement revenir sur la réponse qui m'a été faite concernant la pollution de la nappe. On m'a répondu de façon péremptoire qu'il y avait pas de problème parce qu'il y avait des mesures, il y avait des appareils piézoélectriques qui, qui réglaient le problème. J'ai comparé la réponse qui m'a été faite à ce qui est écrit dans la brochure que vous avez diffusée, concernant les incidences sur le milieu physique et naturel. Il... tout est au conditionnel : « Au regard des études préalables, nanana, le contexte géologique et hydrologique n'apparaît pas rédhibitoire au projet », conditionnel ; « Le projet n'aurait pas d'impact notable sur la gestion des eaux ». Je me demande comment on peut écrire que rien n'est sûr et comment on peut prétendre oralement qu'il n'y a pas de problème. (Applaudissements)

**Renaud DUPUY**

Sur la rédaction au conditionnel, je suis désolé, elle m'appartient ou elle nous appartient, et la loi nous impose, sur un projet qui est soumis à concertation, de ne pas... la pratique de ne pas utiliser « sera demain », donc comme c'est un projet à venir, la réponse qui est vous est faite, c'est sur le site actuel. Donc l'utilisation du conditionnel est une forme pour dire que c'est un projet qui est soumis à concertation. Ce n'est rien d'autre que ça ; vous pourrez regarder tous les dossiers de concertation de France et de Navarre, ils sont faits comme cela, au conditionnel. Voilà. Mais après ça, il n'y a pas de problème. Madame ?

**Intervention du public**

Alors, bonsoir à tous. Moi j'ai une question qui se rapporte encore aux camions, quant à la sécurité ; le mot sécurité que vous avez employé, aujourd'hui déjà la sécurité n'est absolument pas prise en compte dans Boves. Moi je parle en connaissance de cause puisque j'habite là, proche de la mairie. La zone 30 n'est certainement pas respectée par les automobilistes. Celle-ci va-t-elle être respectée par les camions qui, aujourd'hui, utilisent le

centre de Boves ? Alors, l'axe Cany dont vous parlez, concrètement, aujourd'hui, zéro. Parce que vos camions, vos 70, 80, vos 100 camions dont on parle aujourd'hui, concrètement, ces camions qui utilisent le centre de Boves ne sont pas comptés dedans.

### **Renaud DUPUY**

On va prendre une dernière question pour ce voyage et après, on partira sur des réponses.

### **Intervention du public**

Bonsoir. J'ai effectivement deux questions. La première sur les flux de camions, effectivement. Je ne comprends pas alors qu'à terme, on sait que l'enfouissement tend à... a vocation à disparaître. Pourquoi implanter un centre de tri à côté d'un site qui demain est une impasse pour les déchets ? Pourquoi ne pas utiliser, réaliser le tri près du centre qui demande à les valoriser ? Une autre question par rapport à la gestion des odeurs. M. KETELS a très... en toute transparence, m'a ouvert son site en 2020 quand j'ai constaté, quand je suis arrivé sur Boves et que j'ai constaté les odeurs ; M. KETELS m'avait dit que vous feriez le maximum pour que, pour que je sois pas là ce soir, ben je suis là ce soir. Je comprends pas. Je comprends pas, M. KETELS, qu'il faille un projet Valopôle pour que le groupe Veolia Environnement, le groupe Veolia Environnement, sur un site qui devient un site majeur pour les Hauts-de-France sur la gestion des déchets, s'empare du sujet des odeurs. Vous aviez, je suis désolé mais... vous jouez... vous étiez à peu près crédible sur le reste, sur le « je comprends pas pourquoi il faut mettre une sonde en centre-ville de Boves, de Saint-Fu ou de Sains-en-Amiénois » ; Monsieur, vous aviez la possibilité de financer ATMO, ATMO, j'ai des écrits, vous l'avez pas fait. Amiens Métropole a dit : « Moi, je finance pas » ; vous avez dit : « Ben moi, je finance pas ». Ce qui n'est pas mesuré n'est pas managé. Vous ne managez pas. Vous ne voulez pas manager le sujet des odeurs. Vous allez, vous nous prenez pour des imbéciles. Vous savez très bien, vous savez très bien (Applaudissements) que les odeurs descendent la nuit ; quand il n'y a pas de vent, elles sont stockées au-dessus du site ; si elles sont pas chassées, il y a un effet chasse d'eau. Boves est en point bas donc forcément, les odeurs descendent la vallée. CQFD, ça sent chez nous la nuit. Vous ne voulez pas que l'on constate que vous émettez... je termine, on va se le dire, 2 millions ; 2 millions de mètres cubes de biogaz par an qui ne sont pas captés. Vous en captez 8 millions, vous annoncez tout content que vous captez 80 % de manière très empirique, vous annoncez 80 %, c'est sans doute moins, 80 % de biogaz capté, c'est-à-dire qu'il y a 2 millions de mètres cubes qui s'envolent. On considère qu'il y a 50 % de méthane, 30 % de CO<sub>2</sub> ? Vous émettez aujourd'hui par an, je fais un calcul rapide, 150 000 tonnes de CO<sub>2</sub> non capté, non valorisé par le groupe Veolia Environnement. C'est un scandale, c'est un écocide. Vous méritez un procès. Vous méritez un procès. (Applaudissements)

### **Renaud DUPUY**

Alors, il y a la question sur les transports de Madame et puis il y a l'écocide de Monsieur. Voilà.

### **Emmanuel KETELS**

Je répondrai peut-être d'abord à la première question...

**Renaud DUPUY**

Alors oui, la question de... oui il y a la question d'abord, pardon, excusez-moi, de... des... des goélands, des oiseaux. Il y a quatre questions et après, on va prendre une ou deux questions et on va terminer, parce qu'il est déjà 21h32. Alors...

**Emmanuel KETELS**

Alors, juste sur le, effectivement, sur les... sur les goélands et les mouettes, parce qu'il y a pas que les goélands, alors, d'abord un petit rappel réglementaire : notre arrêté préfectoral et l'arrêté ministériel nous obligent à lutter contre la prolifération de ces animaux dits opportunistes. Donc il existe plusieurs techniques. Une des techniques qui a été utilisée longtemps sur Boves c'était la technique par... par, comment je vais dire ça, effarouchement mais effarouchement à partir d'appareils mécaniques, des bruits sonores, des coups de canon, peut-être en avez-vous entendu dans les années passées. Il nous a semblé plus opportun aujourd'hui de mettre en place ce qu'on appelle la fauconnerie. Alors, je vais tout de suite préciser quelque chose par rapport à quelque chose qui avait été dit sur le site Valopôle en question, c'est que l'objectif...

**Renaud DUPUY**

S'il vous plaît, il y en a encore pour un petit quart d'heure, on attend de finir et après vous pourrez discuter si vous voulez. Mais on laisse terminer.

**Emmanuel KETELS**

L'objectif de la fauconnerie n'est pas d'aller tuer une espèce protégée : c'est une technique d'effarouchement. Elle est prévue dans le, dans la réglementation et aujourd'hui, comptablement, cette fauconnerie, aujourd'hui, dresse un état des populations de goélands et de mouettes effectivement attirées par le site de SECODE. On est très loin des dizaines de milliers puisque nous avons aujourd'hui entre 1 500 et 2 000 individus présents sur le site de SECODE.

**Intervention du public**

Et 25 cigognes qui bouffent des rats. Il y a des cigognes qui sont sur la vallée...

**Renaud DUPUY**

Attendez, attendez... on va... on va... on va essayer de finir... on va essayer de finir tranquillement...

**Emmanuel KETELS**

Ce que je voulais juste dire : sur la grippe aviaire, forcément que vous n'allez pas trouver quelqu'un en face de vous quelqu'un qui va nier la grippe aviaire, on est bien d'accord. Maintenant, ni vous ni moi ne pouvons savoir l'origine de la grippe aviaire. Vous pouvez dire effectivement qu'elle a été propagée par les goélands spécifiquement attirés sur le site de SECODE, je pourrai jamais vous prouver le contraire.

**Intervention du public**

Vous n'avez pas la solution. Vous avez la problématique mais vous n'avez pas la solution. Et c'est pas d'aujourd'hui. Donc comment vous allez amener une solution alors que vous n'allez pas la solution ?

**Emmanuel KETELS**

Quelles solutions, quelles solutions vous conviendraient ?

**Intervention du public**

(Inaudible)

**Emmanuel KETELS**

Ben oui mais bon ! À ce moment-là, je vais répondre basiquement. Je peux répondre basiquement en disant : on respecte la législation. Ça ne va pas vous convaincre.

**Intervention du public**

Beaucoup moins de camions, moins d'odeurs...

**Emmanuel KETELS**

On était sur la problématique des goélands et des mouettes.

**Renaud DUPUY**

Donc on va passer sur...

**Emmanuel KETELS**

Alors, oui, l'aspect sécurité des camions sur la commune de Boves.

**Renaud DUPUY**

L'aspect sécurité d'abord, pour Mme sur la route, et après la question odeurs et écocide.

**Emmanuel KETELS**

Alors, l'aspect sécurité dans la traversée de la commune de Boves a été réalisé lorsqu'on a fait le contournement d'accès direct depuis la rocade sud-amiénoise il y a déjà maintenant plus de dix ans. Lors des ateliers, certaines personnes étaient sans doute présentes, pourront attester que des personnes qui ont de l'ancienneté sur la commune de Boves ont vu une différence notable sur les camions qui n'utilisent plus la commune de Boves, tout simplement parce qu'un... ils n'utilisent plus le centre de la commune de Boves, tout à fait. Une fois que j'ai dit ça, une fois que j'ai dit ça, ce que vous pouvez voir sur la commune de Boves encore aujourd'hui, c'est éventuellement un tracteur avec du compost. (Protestations du public) Ah ben excusez-moi. Donc vous voyez des camions-bennes Veolia traverser la commune de Boves tous les jours ? Ben écoutez, je suis preneur, parce que ça c'est un travail

qu'il faut que je fasse avec la collectivité. Voilà, je reste à votre disposition et on traitera le sujet.

**Renaud DUPUY**

Et... on avance sur le... la production de gaz, de CO2 et ainsi de suite. Alors peut-être, Patrick... merci, voilà, pour cette réponse, et on prendra une ou deux questions après, et on va s'arrêter. Voilà, je vous remercie. Monsieur, vous aviez levé la main. Écoutez, vous serez le dernier. Allez-y, à vous Patrick.

**Patrick HASBROUCQ**

Sur la production de... d'émissions diffuses, elles sont issues de la fermentation des déchets organiques qui sont dans les déchets et emprisonnés dans le centre de stockage. S'il y a la présence de mouettes, c'est parce qu'il y a des déchets organiques ; s'il y a la présence de biogaz, c'est parce qu'il y a des déchets organiques. Vous l'avez vu, on l'a expliqué, la réglementation va faire en sorte de diminuer très fortement cette proportion de déchets organiques, puisqu'il sera interdit de les mettre dans la poubelle qui va venir au centre de stockage. Donc ça veut dire qu'il y aura moins de production d'émissions diffuses puisqu'il y aura moins de production de biogaz, et y compris sur les sites existants, il y a un décroissement au fil des années. Donc c'est pas du biogaz qui va se cumuler, les émissions diffuses ce ne sont pas des émissions qui vont se cumuler, mais elles vont continuellement diminuer. Donc je pense que c'est important de le dire, et s'il y a pas de déchets organiques, il n'y a pas de biogaz et il n'y a pas d'émissions diffuses. On fait tout pour maximiser la captation de ce biogaz et il n'y a aucun intérêt technique, et encore moins financier, de le laisser à l'atmosphère, qui propose... qui pose des problèmes d'odeur. Parce que nous, cette... ce biogaz que l'on perd, on ne sait même pas le valoriser. Et on a tout intérêt à le valoriser économiquement. Donc il faut bien comprendre qu'on fait tout pour combattre ces émissions diffuses. On va accentuer les mesures de façon à ce qu'on puisse bien identifier où est-ce qu'elles sont et prendre des plans d'action. C'est ce qu'on fait. Aujourd'hui, on a 8 millions de mètres cubes qu'on capte ; il y a deux ans, on n'était qu'à 6 millions. On est dans cette phase d'amélioration constante, mais c'est quelque chose qui est à faire au long cours, mais chaque jour aussi. D'où ces, ce plan d'action pour diminuer ça. On n'a aucun intérêt à ce que ces émissions diffuses y soient. D'accord ? Donc ça, c'est ce que je voulais bien dire, et que toutes les mesures qui sont prises vont dans le sens d'une réduction. Maintenant, c'est pas quelque chose que l'on peut écarter à 100 % ; on travaille, on était à 60 %, on est à plus de 80 % maintenant, et on tente d'aller vers les 85, 90, 95. C'est une recette pour nous énergétique, aujourd'hui en électricité ; peut-être que demain, si on produit le biogaz, qu'on pourra le mettre dans le réseau à distribution peut-être localement. En tout cas, il faut bien comprendre ça. On travaille en permanence là-dessus. On sait que ce sont des nuisances pour vous, on le sait. On le sait et on le combat. Et l'avenir, c'est qu'il y en aura de moins en moins puisqu'il y aura plus de déchets organiques. C'est que des déchets ultimes.

**Renaud DUPUY**

Alors, merci. On va prendre les deux dernières interventions. Il y a Monsieur ici et Monsieur quelque part par-là. Je vous donne...

**Intervention du public**

Dans la présentation, vous nous avez montré un plan élogieux en disant que vous produisez de l'énergie pour une commune de 2 300 habitants. Qu'en est-il de l'énergie nécessaire consommée par les camions pour amener ces déchets ? Le bilan total voudrait que vous preniez en compte aussi cette énergie. Deuxième point, les gaz sulfureux. Ils sont plus denses, donc plus lourds que l'air. Que vont-ils suivre comme chemin à votre avis ? Ils vont peut-être remonter vers Saint-Fuscien ? Bon. Les plus denses vont s'écouler au fond de la vallée. Pourquoi vous l'avez... je vais répondre à votre question de tout à l'heure, pourquoi en amont, vous n'avez pas de gaz sulfureux puisqu'ils sont géographiquement plus hauts que votre site de production. La première commune qui va être ennuyée si votre site n'existe pas, c'est Amiens Métropole puisque c'est elle qui a la compétence des déchets ménagers ; les déchets organiques dont vous nous annoncez leur diminu -... diminution, pardon, Amiens Métropole n'a rien fait jusque maintenant pour favoriser les composteurs. Alors au contraire, elle plaide avec quelques associations qu'elle met six mois à payer. Dernier point, j'aimerais... et ça c'est consultable sur le site d'Amiens Métropole, M. GEST, le 2 février 2023, a délégué à M. Marc FOUCAULT, son vice-président... je vous fais part des détails, « un plan de valorisation et de recyclage des friches industrielles ». Nous avons entendu tout à l'heure, qu'il y a aucune friche industrielle sur Amiens Métropole. Alors, on a affaire à quelqu'un qui a des trous de mémoire ou... de l'incompétence.

**Renaud DUPUY**

M. GEST est parti. Voilà, la dernière, la dernière prise de parole, Monsieur, et après on va conclure.

**Intervention du public**

Ben... bonsoir à tous. Non, mais c'était pour vous répondre à quelques questions que je n'avais pas bien comprises. Vous nous aviez dit que Veolia, qui est une entreprise qui n'est pas philanthropique à ce que j'ai cru comprendre, répondait à un cahier des charges des collectivités. Donc si on comprend bien, vous avez, pour faire votre extension et pour produire votre projet Valopôle, vous avez donc dû répondre à un cahier des charges ou un appel d'offres des collectivités alentours, parce que le projet... un projet, ça se termine et c'est tout. Vous avez plus d'autorisation. Mais vu que vous n'êtes pas philanthropiques, vous voulez continuer à faire amasser de l'argent avec... vous n'oubliez pas quand même : c'est vos déchets, c'est vous qui les produisez, vous en faites de plus en plus... parce que moi aussi, peut-être qu'il y a des odeurs dans Boves, je me balade aussi dans Boves, mais les poubelles elles débordent, il n'y a personne qui trie. Et comme le disait mon voisin, celui qui est en charge du tri des déchets, c'est celui qui s'est barré là, le président d'Amiens Métropole : c'est lui qui doit organiser. Et comme vous l'avez dit, vous, vous avez dit qu'au 1er janvier 2024, on devait plus mettre de matière fermentescible dans sa poubelle. On est



bien d'accord. Qu'est-ce qui va se passer ? Les Bovois, Bovoises, les Saint-Mariens et tous les gens des Hauts-de-France, puisque M. le président n'a rien fait, et au 1er janvier 2024, je vous dis qu'il n'y aura toujours rien, on mettra toujours ses déchets fermentescibles dans la poubelle. Et vous, vous allez les mettre dans le trou, parce que ce que vous m'aviez dit la dernière fois, vous ne triez pas du tout les... les poubelles qui restent. Vous triez uniquement les poubelles jaunes. Vous n'allez pas trier les camions-poubelles. Là, on met dans les poubelles vertes ce qui reste, donc tous les déchets fermentescibles, ils vont retourner et faire du gaz. Et je vous dis que dans 10 ans, on aura toujours des déchets fermentescibles dans nos poubelles parce que les Français ne trient rien. Personne ne trie ! (Désapprobation des gens). Qui trie ? Parce que vous êtes là, oui ! Qui achète en vrac ? Allez, levez le bras ! (Protestations du public) Non, non ! Le problème il est là, c'est qu'on prend le problème à l'envers. On met la charrue avant, on fait une offre... en fait, nous avons un industriel qui fait une offre pour trier les déchets des gens au lieu de réduire la proportion et la production de déchets des habitants. Le président d'Amiens Métropole, c'est ça qu'il fait. Et je réponds... j'aimerais bien le savoir.

**Renaud DUPUY**

Merci. Merci, merci. On s'énerve pas... (applaudissements) on s'énerve pas. Voilà, c'est bon. Alors, il y a plusieurs questions. Il y a le gaz qui descend, voilà, il y a la politique et c'est repris là... de, enfin, la politique de tri des... de tri de la fracture fermentescible des ordures ménagères, voilà, et la question du cahier des charges de... auquel vous répondez, voilà. Guillaume.

**Guillaume COSSEZ**

Il y avait la question sur l'énergie.

**Renaud DUPUY**

Et il y avait la question sur l'énergie.

**Guillaume COSSEZ**

C'est 2 300 foyers... habitants, oui, quand on fait l'équivalent avec Boves... sur la consommation des véhicules, c'est un... c'est un gros sujet d'émission de CO2. D'ailleurs, quand on répond à des appels d'offres, quelquefois, il y a des conditions sur les niveaux de pollution des véhicules qui sont utilisés dans le cadre des marchés. Ça, ça fait partie des prescriptions qu'il peut y avoir dans des appels d'offres. Il y a ce qu'on appelle les zones à faibles émissions aussi, qui vont se remettre en place à terme. Mais tout ça, c'est... il y a des normes européennes sur les émissions, sur les véhicules. Donc l'impact est... nous ne sommes pas les seuls apporteurs sur le site de SECODE, il y a plein... il y a un tas de sociétés. C'est la mise en place aussi des réglementations européennes sur les émissions de CO2 des véhicules, les mises en place de ZFE qui vont impacter là-dessus. Par contre, ce qu'on est sûr et ce qu'on a calculé, c'est qu'aujourd'hui si on déplace les déchets qui arrivent à la SECODE, sur un site qui a la capacité d'accepter cela, ce volume, ce sont 3 millions de tonnes de CO2 supplémentaires.

**Renaud DUPUY**

Alors après... après, après, il y avait une question sur la mise en place de la collecte des déchets fermentescibles possible/pas possible, il y avait l'histoire du cahier... la question du cahier des charges des collectivités.

**Guillaume COSSEZ**

Alors, je vais pas répondre à la place d'Amiens Métropole, mais l'installation d'Amiens Métropole est une unité de méthanisation des ordures ménagères. Qu'est-ce que ça fait ? Ça fait fermenter vos ordures ménagères pour produire du biogaz. Donc le résidu qui reste de... alors, il y a plusieurs produits, notamment le digestat j'entends mais il n'y a pas que ça, il y a ce qu'on appelle des refus. Les résidus sont dépourvus au maximum d'un caractère fermentescible. Donc c'est un dispositif qui est un peu atypique dans les dispositions de tri à la source. C'est pour ça que c'est bien un outil un peu spécifique qu'il y a sur le territoire de la Somme. Le tri à la source des biodéchets, c'est une obligation élémentaire. Il y a des... il y a des adaptations quand on a un outil de ce type-là, mais encore une fois, j'ai... je n'ai pas l'information d'Amiens Métropole d'où est-ce qu'ils en sont là-dessus et voilà, je ne m'exprimerai pas à leur place. Concernant les appels d'offres : les appels d'offres, vous pouvez les regarder, ils sont, ils sont publics. On a des cahiers des charges de clients publics, on a des cahiers des charges de clients privés. Donc là, on est, on est en train de travailler sur un projet qui nous mène à un horizon, qui nous mène à un horizon jusqu'à 2050, c'est pour l'avenir, ce sont des installations qui restent dans le temps. C'est pour ça qu'on parle d'activités non-délocalisables et elles sont guidées par des évolutions réglementaires et par des objectifs de transformation écologique, par la production de matière recyclée. C'est ça qui est dit en fait dans le projet, c'est pas les appels d'offres ponctuels ; c'est, forcément, il va falloir s'inscrire dans produire plus de matières recyclées, retirer la valeur qu'il y a dans le déchet, toute la ressource qu'il y a dans le déchet. Et ce sont des installations comme cela qui permettent de le faire, parce que comme... si on ne le fait pas, ça va continuer à rester dans le trou.

**Renaud DUPUY**

Voilà, sur ces mots, on va terminer. La réunion est terminée, vous pourrez en discuter en sortant. Je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée (Protestations du public).

**Intervention du public**

Comment peut-on dire non ? Comment les Bovois peuvent dire non ?

**Renaud DUPUY**

Mais c'est votre question, Madame. Voilà, merci, on arrête la réunion à ce stade-là. Bonne soirée.